



Rapport d'activités

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

20
19



Développement économique et touristique

- 10 Développement économique
- 12 Insertion
- 13 Enseignement supérieur
- 14 Tourisme
- 16 Valorisation du fleuve Charente



Territoire

- 20 Aménagement du territoire
- 22 Habitat, politique de la ville et gens du voyage
- 24 Mobilités
- 26 Services publics
- 27 Numérique
- 28 Santé



Proximité

- 32 Enfance et jeunesse
- 34 Sport
- 36 Culture et patrimoine



Environnement

- 40 Eau, assainissement et GEMAPI
- 42 Collecte et prévention des déchets
- 44 Développement durable et participation citoyenne



Administration générale et finances

- 48 Direction générale des services
- 49 Cabinet et communication
- 50 Pôles techniques
- 52 Pôles ressources
- 54 Budget



Madame, Monsieur,

Les années passent et progressivement s'enrichit l'expérience de Grand Cognac. Fruit de la fusion de quatre communautés de communes et de six syndicats en 2017, l'agglomération a su se développer et s'implanter sur tout le territoire par le biais de politiques d'harmonisation et de prises de compétences élargies, notamment en matière de culture, d'enseignement supérieur, d'enfance-jeunesse, de transports scolaires etc...

Les multiples actions engagées par Grand Cognac traduisent l'étendue de ses compétences à l'échelle intercommunale et témoignent d'un dynamisme communautaire croissant. Si l'année 2019 acte l'achèvement des fondations de l'agglomération, elle inaugure surtout de nombreux projets ambitieux.

Parce que les compétences de l'agglomération ne sont pas toujours connues de ses citoyens, ce rapport d'activités saura vous en apprendre davantage sur l'essentiel des projets adoptés par les élus communautaires. J'adresse mes remerciements aux agents de la collectivité pour leur travail et leur investissement tout au long de l'année, malgré la crise informatique qui a nécessité une forte adaptation de chacun.

Plus particulièrement, je souhaite exprimer toute ma considération aux conseillers communautaires dont le mandat s'achève. Grâce à leur solide implication, ont été concrétisés les objectifs fixés en termes d'harmonisation des compétences, d'équilibre des finances communautaires, et d'élaboration d'un projet de territoire stratégique. À tous, je souhaite une belle continuation.

Bonne lecture du rapport d'activités 2019 de Grand Cognac !

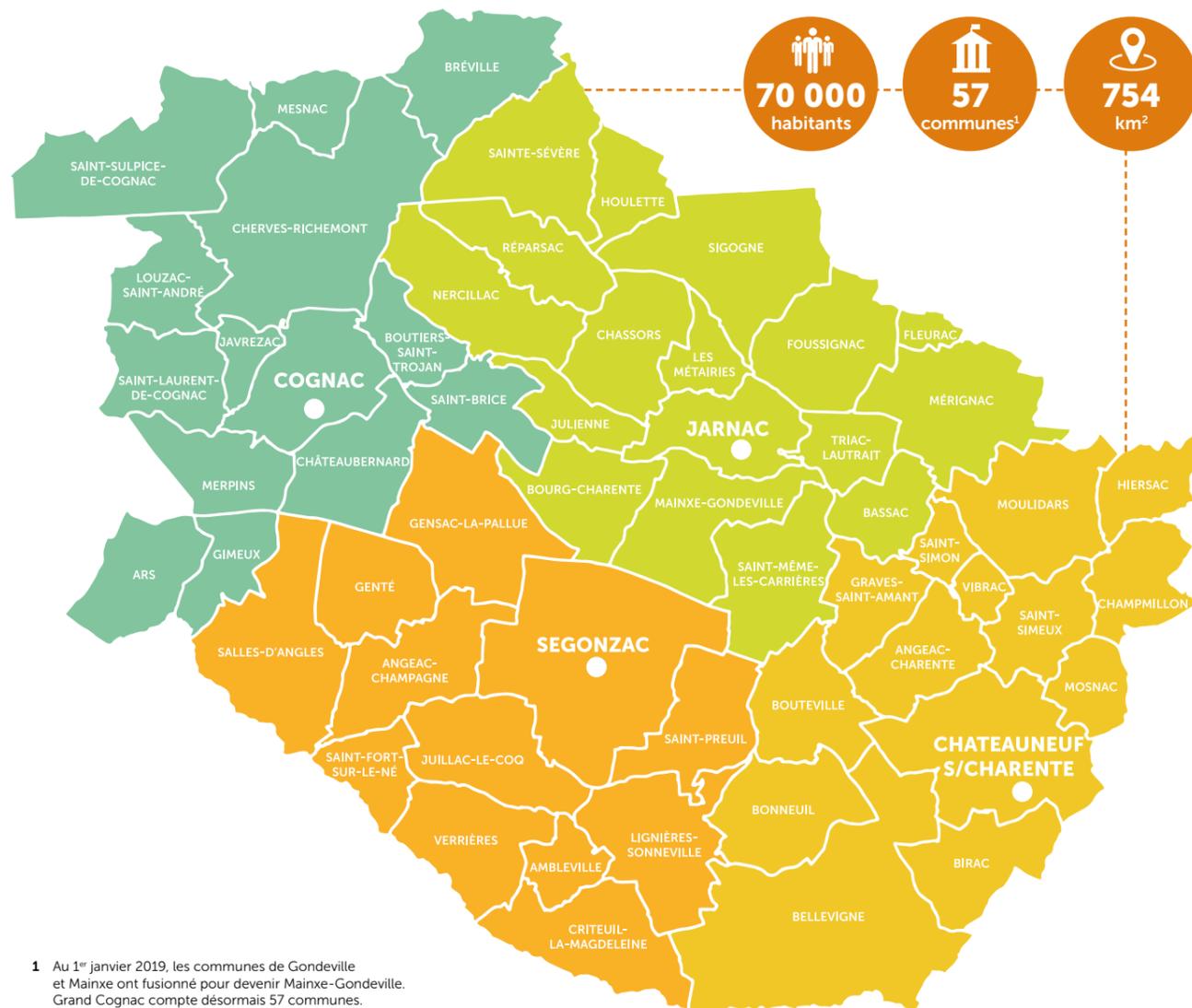
Jérôme Sourisseau
Président de Grand Cognac

Grand Cognac et son fonctionnement



Le territoire de Grand Cognac

Grand Cognac est une communauté d'agglomération issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de la région de Châteauneuf, de Grande Champagne, de Grand Cognac et de Jarnac. Grand Cognac est composé en 2019 de 57 communes¹, sur un territoire allant de Brévilles à Bellevigne et d'Ars à Hiersac. Le territoire de Grand Cognac compte 69 833 habitants et s'étend sur 754,3 km².



¹ Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Gondeville et Mainxe ont fusionné pour devenir Mainxe-Gondeville. Grand Cognac compte désormais 57 communes.

Les organes de la communauté d'agglomération (en 2019)

- ◆ Grand Cognac est administré par le **conseil communautaire**, qui est l'organe délibérant de la collectivité. Il prend les décisions dans les limites fixées par la loi, par les statuts et l'intérêt communautaire. Celui-ci se compose de 96 conseillers titulaires et de 51 suppléants, issus de l'ensemble des communes.
- ◆ **Le bureau** est un organe consultatif, qui émet un avis sur l'ensemble des délibérations et projets

structurants de l'agglomération. Il se compose du président, de 14 vice-présidents, de 8 conseillers délégués et de 44 conseillers communautaires, afin d'assurer une représentation de chaque commune.

- ◆ **La conférence des présidents** est une réunion informelle du président, des vice-présidents et conseillers délégués, qui assure la transversalité entre les politiques publiques de Grand Cognac.

Plusieurs commissions thématiques

se réunissent en amont du conseil communautaire.

Elles ont pour rôle d'étudier les projets, de préparer les décisions et de suivre leur réalisation. Elles sont au nombre de 8.



Les **COMPÉTENCES** de Grand Cognac

SERVICES AU PUBLIC

Création, entretien et gestion des Espaces « France Services »

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'activités, soutien à l'emploi, insertion, attractivité, Projet alimentaire territorial

Grand Cognac exerce des compétences en lieu et place des communes membres. Au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération a repris les compétences des anciennes communautés de communes.

Lors du séminaire du 3 février 2018, les élus ont fait le choix d'harmoniser les domaines d'intervention de Grand Cognac, afin d'assurer l'équité et la solidarité sur l'ensemble du territoire.

Les nouveaux statuts de Grand Cognac ont été adoptés par les élus communautaires le 28 juin 2018, puis validés par les conseils municipaux, pour une entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. Ceux-ci sont précisés par la définition de l'intérêt communautaire, qui permet de distinguer ce qui relève du champ des communes ou de l'intercommunalité.

Plusieurs révisions sont intervenues depuis pour apporter des précisions techniques.

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE



Programme local de l'habitat, actions et aides financières dans le domaine du logement et de la politique de la ville, création d'une aire de grands passages



SPORT

Création, entretien et gestion d'équipement sportifs, soutien aux associations et manifestations sportives d'intérêt communautaire et à la pratique sportive des jeunes



CULTURE

Création, entretien et gestion d'équipements culturels, soutien aux associations et manifestations culturelles d'intérêt communautaire et à la pratique culturelle des jeunes, coordination d'un réseau de lecture publique

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Instruction des demandes d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, Système d'information géographique



VOIRIE

Entretien des voiries d'intérêt communautaire, soutien aux communes pour l'entretien des voiries communales

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Contribution au développement de l'enseignement supérieur sur le territoire, restructuration de l'Université des Spiritueux



MOBILITÉS

Réseau de bus urbain Transcom, service Trans'porte, transports scolaires, cheminement doux

EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau potable, assainissement collectif, assainissement non-collectif, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



ENFANCE ET JEUNESSE

Création, entretien et gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants (accueils collectifs pour la petite enfance, multi-accueils, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux d'accueil enfants parents), structures d'accueil de loisirs



SANTÉ

Lutte contre la désertification médicale



TOURISME ET FLEUVE CHARENTE

Création, entretien et gestion d'équipements touristiques, sentiers de randonnée, aménagement de la Flow vélo, valorisation du chantier de fouilles d'Angeac-Charente



NUMÉRIQUE

Déploiement du Très Haut Débit via Charente Numérique



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Plan climat-air-énergie territorial, conseil de développement



DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets, actions de prévention



Développement économique et touristique

Développement
économique 10

Insertion 12

Enseignement
supérieur 13

Tourisme 14

Valorisation
du fleuve
Charente 16



Développement économique

Le développement économique est une des compétences phares de l'agglomération. Grand Cognac y contribue par l'apport d'aides économiques, de conseils dans des projets de reprise, création ou développement d'entreprises, et par un soutien aux projets structurants.

Le territoire bénéficie d'un **dynamisme économique important surtout lié à la filière du cognac**, laquelle est le moteur d'un tourisme d'affaires ainsi que d'investissements étrangers. Terre de vignes et d'industries, l'agglomération accueille en son sein bon nombre d'entreprises s'appuyant sur la filière du cognac (packaging, verrerie, bois...).

◆ L'agglomération est riche en zones d'activités dont 22 communautaires qui représentent plus de 5 000 emplois. Pour répondre aux nombreuses demandes d'entreprises souhaitant s'installer ou étendre leurs activités, **des projets d'extension de zones d'activités sont en cours**. En 2019, à Genté, Grand Cognac a lancé un projet d'extension de 8,2 hectares de la zone du Fief de la Couture. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 572 285 € HT. Aussi, à Gensac-La-Pallue, la zone d'activité du Plassin sera étendue sur 6,35 hectares tandis qu'une nouvelle zone d'activités sur le secteur des Grands Champs est projetée.

◆ Le service de Développement économique de Grand Cognac aide à la recherche d'un local ou terrain adapté aux besoins des activités professionnelles. Par ailleurs, il accompagne le développement social et technologique des entreprises. En 2019, Grand Cognac a rencontré 80 entreprises dont 30 porteurs de projet sur des thématiques liées au foncier, pour **l'accompagnement au développement et l'aide à l'investissement**.

◆ Pour favoriser toujours plus le développement des TPE du territoire, Grand Cognac a lancé un dispositif de soutien aux entreprises, « **ADEL croissance** ». Pour appuyer la création, la reprise ou le développement d'entreprises dans le domaine de l'artisanat, du commerce et des services marchands, une aide de Grand Cognac peut être apportée sous la forme d'une subvention modulable jusqu'à 25 % sur des projets d'investissements dont le montant se situe entre 5 000 et 30 000 €. Aussi, les acteurs économiques qui soutiennent la dynamisation des centre-bourgs de l'agglomération ou qui s'engagent en matière environnementale et/ou sociale, peuvent bénéficier d'un taux d'aide bonifié.

◆ En partenariat avec l'association « Initiative Charente », Grand Cognac a mis en place, à destination des TPE/PME âgées de deux à cinq ans, un **Prêt Croissance**, en soutien aux projets de développement ou de diversification.

◆ Pour plus de conseils et d'informations, des « **Petits déjeuners de l'économie** » sont organisés par le service Développement économique de Grand Cognac autour de thématiques qui varient. En 2019,

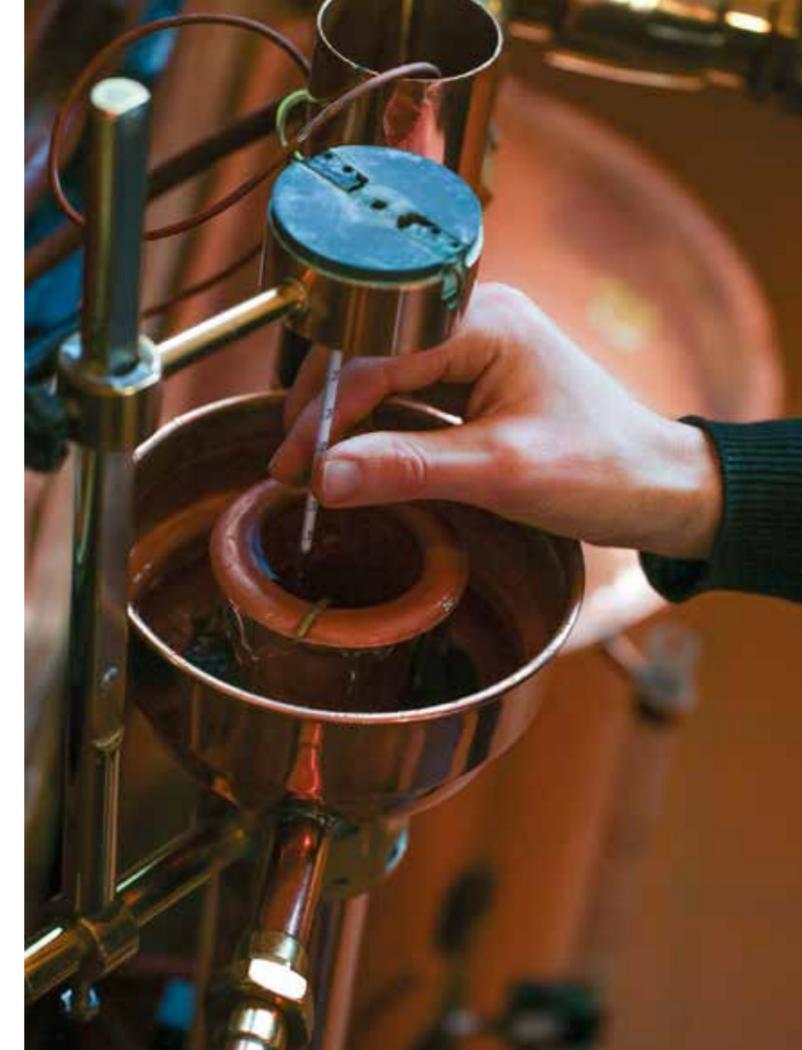
des professionnels ont ainsi animé des rendez-vous sur le sujet du Pacte Efficacité Matière, de l'emploi et l'attractivité, de la transmission/reprise et de la marque employeur.

◆ En 2019, dans le cadre du programme « **Territoires d'Industrie** » lancé par le Premier Ministre pour la redynamisation industrielle, Grand Cognac a travaillé sur l'élaboration du Contrat d'industrie en collaboration avec GrandAngoulême, La Rochefoucauld – Porte du Périgord et le Rouillacais. Après de nombreux échanges avec les acteurs économiques concernés et la Région, pilote du dispositif, des enjeux ont été dégagés pour la mise en place de conditions favorables au développement de l'industrie sur le territoire : l'innovation, les besoins en main d'œuvre, le foncier (tension, requalification des sites etc.). Le contrat a été signé à l'unanimité des élus de Grand Cognac lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

◆ Dans l'objectif de favoriser un développement économique diversifié et durable sur l'ensemble du territoire, Grand Cognac a concrétisé une collaboration avec la **technopole charentaise Eurekatech** en entrant au sein de son conseil d'administration, ce qui positionne notre territoire à l'échelle régionale. Eurekatech est un organisme associatif ayant obtenu le label « technopole » et dont la mission est « d'accompagner les porteurs de projets et les entrepreneurs innovants, animer, renforcer et fédérer l'écosystème territorial, rendre lisible les actions des partenaires, communiquer sur les spécialisations territoriales ». Eurekatech, en tant que technopole généraliste, repose sur les trois piliers de l'économie charentaise : l'industrie culturelle créative, celle du luxe, du packaging et des spiritueux et celle de la mécatronique.

◆ Pour favoriser le développement des modes de production et de consommation durables, les circuits courts et de proximité, la Communauté d'agglomération a amorcé, en collaboration avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire et en cohérence avec les politiques publiques de Grand Cognac, un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.

◆ 2019 fut aussi l'année de la **signature de la convention-cadre de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente et Grand Cognac**, ceci pour inciter les collaborations en matière de développement économique et d'enseignement supérieur. Plusieurs objectifs ont été définis, parmi lesquels l'aménagement équilibré du territoire, le développement d'outils d'aide à la décision, le déploiement d'un plan de soutien



à la performance des entreprises, la transition énergétique et écologique, la mise en place du programme « Action Cœur de ville » (voir la page « Habitat, politique de la ville et gens du voyage »), etc. Dans le cadre de ce contrat, Grand Cognac prévoit la création d'un espace mutualisé (HUB) permettant d'interconnecter les acteurs du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation.

« Mangeons mieux ! »
 Cette journée a été organisée par Grand Cognac, Terre de Liens Nouvelle Aquitaine et MAB16 le 23 mars 2019 pour imaginer comment se constituera l'alimentation de demain sur notre territoire. À cette occasion, ont été rassemblés élus, acteurs de l'alimentation et citoyens. Ateliers et tables rondes animaient cette demi-journée riche en enseignements.



Insertion

La Clé de Voûte est un dispositif mis en place en 2011 par l'ancienne Communauté de communes de Grand Cognac pour permettre aux personnes peu qualifiées et éloignées du marché de l'emploi, de renouer avec l'activité professionnelle tout en assurant la restauration du petit patrimoine.

Les candidats embauchés par Grand Cognac pour une durée allant de 4 à 24 mois, travaillent au sein d'une équipe dirigée par un encadrant technique apte à enseigner des savoir-faire professionnels pour la restauration du petit patrimoine. Un référent chargé de l'accompagnement socioprofessionnel permet aux salariés d'être épaulés dans l'élaboration de leurs projets professionnels pour une future insertion durable. **En moyenne, huit personnes recrutées par un jury de recrutement bénéficient de ce parcours d'insertion.**

◆ L'année 2019 acte la fin des travaux sur le pont de fer enjambant l'Antenne entre les communes de Saint-Sulpice-de-Cognac et Cherves-Richemont. Cet ouvrage restauré du XIX^e siècle permettra le passage de nombreux promeneurs et cyclistes qui pourront admirer la mise en valeur de sa symétrie architecturale, les travaux de rapiéçage effectués et sa nouvelle couleur, la même que celle utilisée lors de la dernière campagne de restauration de la Tour Eiffel. Et pour cause, il est probable que ce pont, construit à l'occasion de l'ouverture de la ligne de chemin de fer Matha-Saint-Jean-d'Angély, ait été commandé par Gustave Eiffel lui-même lorsqu'il était en charge de la conception des ponts pour la Compagnie des chemins de fer départementaux de Charente.

◆ Fin 2019, la Clé de Voûte a démarré les travaux de restauration de l'Orangerie situé sur le jardin communal de la mairie de Bassac. Il s'agissait d'un ouvrage qui, au XIX^e siècle, abritait les agrumes

et végétaux gélifs pendant la mauvaise saison. Restauration des voûtes, moulures, sculptures, construction d'une couverture, le tout en accord avec l'aspect initial du bâtiment, sont au programme. À l'occasion du chantier, des activités et visites sont prévues par la mairie de Bassac autour de l'Orangerie. L'encadrant du chantier est intervenu à l'école de Bassac pour expliquer les techniques de construction et sensibiliser les enfants à la valorisation du petit patrimoine.



Enseignement supérieur

L'agglomération soutient la formation et l'enseignement supérieur dont elle a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2019.

Grand Cognac a participé à l'élaboration du **Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** en partenariat avec Grand Angoulême et le Département de la Charente. Il s'agit d'une feuille de route établissant les orientations, stratégies et actions de l'agglomération en matière d'enseignement supérieur. Des enjeux divers ont été déterminés comme la structuration et le développement d'une offre de proximité en matière d'enseignement supérieur, la construction de pôles d'excellence formation-recherche-innovation attractifs, faire de la Charente une terre d'entrepreneuriat, développer l'action de CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) en Charente, améliorer les conditions d'étude des étudiants de la Charente, structurer des Campus visibles et attractifs, formaliser les principes d'un pilotage coordonné de la stratégie territoriale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Ce schéma devrait être mis en œuvre dès l'année 2020.

◆ Un premier grand projet a été voté par les élus de Grand Cognac : la **réhabilitation de l'Université des spiritueux de Segonzac**, qui réouvrira en septembre 2020. Ce sont près de 1,8 million € qui ont été investis pour augmenter la capacité d'accueil de l'établissement (jusqu'à 100 étudiants), élargir l'offre de formation et soutenir le développement d'une filière d'excellence, celle inhérente à la fabrication de spiritueux. Une convention de partenariat a été signée avec l'Audencia Business School pour la mise en place de nouveaux programmes d'étude. Pour les Bachelors, une nouvelle spécialisation « Culture et Management des Spiritueux » sera proposée. Un « Master of Science French Art de Vivre » et des modules de formation continue seront également

proposés aux étudiants du monde entier qui viendront passer l'année à Grand Cognac.

◆ Pour le financement des travaux, Grand Cognac a pu bénéficier d'aides du **Conseil Départemental (d'un montant de 200 000 €), du Conseil Régional, de l'État et de l'Union Européenne**. À terme, l'Université devrait abriter quatre salles de cours d'une capacité de 25 étudiants chacune, une salle de réunion, des locaux pour les enseignants et des espaces de travail pour les étudiants. La Spirithèque sera, elle aussi, agrandie (de 700 à 1 500 bouteilles) ; elle aura une double vocation, entre outil pédagogique et lieu touristique en lien avec les entreprises

◆ En 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'IAE de Poitiers, et le groupe Excelia (École de commerce de la Rochelle), en partenariat avec une dizaine d'entreprises du territoire, ont fait part de leur volonté d'ouvrir un **master « Management de luxe »** au sein de la Charente Business School de la CCI à Cognac. Pendant un semestre, les étudiants seront immergés dans l'univers du luxe à Cognac à travers des cours théoriques, mais aussi des stages au sein d'entreprises exerçant dans le domaine des spiritueux.

◆ Toutes ces dynamiques relatives au milieu de l'enseignement supérieur sur le territoire sont à l'origine d'un **projet de création d'un lieu mutualisé autour du développement économique de l'enseignement supérieur et de l'innovation** pour y regrouper tous les acteurs du territoire.





Tourisme

Compétente en matière de tourisme, la communauté d'agglomération de Grand Cognac entend porter des projets ambitieux à l'échelle de l'ensemble du territoire en passant par l'amélioration de l'organisation générale de la filière.

Nouvelle organisation touristique

◆ Mutualisation de la direction du tourisme

Lauréat de l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » en février 2019, l'agglomération a souhaité mutualiser la direction du Pôle Tourisme de Grand Cognac et de son Office de Tourisme afin de renforcer la visibilité, la complémentarité et la pertinence de son organisation touristique.

En outre, un projet de rapprochement physique de ces deux chevilles ouvrières de la compétence tourisme est engagé.

◆ Inauguration du Bureau d'Information Touristique de Jarnac

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Cognac a souhaité doter le jarnacais d'un nouveau Bureau d'Information Touristique.

Idéalement situé à la croisée de l'avenue Carnot et des principaux sites touristiques locaux, cet outil de promotion du territoire offre une excellente visibilité et reflète l'identité et les valeurs de la destination. Une myriade de services y sont désormais proposés aux touristes ainsi qu'à la population locale.

L'Office de Tourisme projette d'y doubler la fréquentation dans les prochaines années pour atteindre progressivement les 8 000 personnes par an.

◆ Séminaire Tourisme

Grand Cognac et son Office de Tourisme ont ainsi entrepris l'organisation d'un séminaire tourisme visant à incarner l'acte fondateur de la politique touristique du territoire. À la faveur de l'intervention d'experts du tourisme tels que Dominique Hummel, consultant auprès de la Compagnie des Alpes et ancien Président du Directoire du Futuroscope, le Séminaire Tourisme a rassemblé 87 participants publics et privés.

Quelques groupes de travail, réunions techniques et entretiens individuels plus tard, cet événement donnera lieu à la définition du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020-2024, voté en Conseil Communautaire de février 2020.



Modernisation des équipements touristiques

◆ Inauguration de la base de loisirs d'Angeac-Champagne

Initié par la Communauté de Communes de Grande Champagne en 2016, le projet de création d'une base de loisirs sur le site « des 3 Pierres » à Angeac-Champagne a été poursuivi et achevé par Grand Cognac en juin 2019.

La base de loisirs a été inaugurée le 28 juin 2019 et a accueilli dès les premiers mois de nombreux visiteurs de tous âges, venus en groupe, en famille ou entre amis.

◆ Gestion des campings de Cognac et de Jarnac

Fort d'une étude portant sur les modes de gestion de ses équipements touristiques, Grand Cognac a lancé une procédure d'AOT du domaine public sur ses deux campings.

L'entreprise retenue gère une vingtaine de campings, principalement dans le sud-ouest de la France, incluant désormais ceux de Cognac et Jarnac.

Pour leur dernière saison communautaire, les deux campings ont tout de même enregistré un total de 21005 nuitées.

Un tourisme responsable et durable !

◆ Randonnée pédestre

Durant l'année, Grand Cognac a réalisé le balisage de 12 sentiers (138 km) et l'entretien du balisage de trois sentiers (33 km).

Le travail mené en collaboration avec les services du Département sur l'inscription des chemins ruraux au PDIPR porte à 35 le nombre de communes officiellement inscrites sur les 46 ayant délibéré.

Un marché de signalétique sur trois ans a par ailleurs été passé afin d'assurer la prise en charge d'un panneau de signalétique par commune afin d'harmoniser les supports à l'échelle du territoire.

◆ Terra Aventura

Le succès de Terra Aventura ne se démentissant pas, Grand Cognac a souhaité créer et promouvoir un quatrième parcours en avril 2019 sur la ville de Jarnac. Celui-ci figure désormais en bonne place du top 10 sur les 400 caches de Nouvelle-Aquitaine.

Le nombre de joueurs comptabilisés sur le territoire s'élève à 36 424 en 2019.



◆ Zoom sur... La taxe de séjour

En 2019, 245 867 nuitées touristiques ont été déclarées par 244 hébergeurs professionnels et non professionnels, soit une recette de 224 362 € réinvestis pour favoriser le développement touristique de notre territoire.

◆ On en parle ! Découverte d'un fémur de saurope à Angeac-Charente

Comme chaque été depuis 10 ans, Grand Cognac a accompagné la logistique du chantier de fouilles d'Angeac-Charente. Pour cette date anniversaire, le chantier a livré une découverte scientifique majeure : un fémur de saurope de 2 mètres pour 500 kilos et vieux de 140 millions d'années.

1 962 visiteurs ont été accueillis par l'équipe de fouilleurs afin de toucher du doigt les nombreux trésors restant à y découvrir !



Les chiffres clefs 2019

48 millions €

Poids économique du tourisme sur le territoire

87

Participants au Séminaire Tourisme

245 867

Nuitées déclarées

224 362 €

De taxe de séjour

36 424

Z'aventuriers sur les parcours Terra Aventura

138 km

De sentiers de randonnées balisés

1 962

Visites des sites de fouilles d'Angeac-Charente

67 495

Visiteurs dans les 4 bureaux d'information de l'Office de Tourisme



Valorisation du fleuve Charente



La Charente est le fleuve emblématique de notre territoire, qui, depuis l'Antiquité, a permis son développement économique avec le commerce des vins, du sel puis du cognac. Entrepris par l'agglomération, l'aménagement de ses berges permet de mettre à profit la beauté du paysage et de développer l'offre touristique. À ce titre, la première phase d'un projet durable de véloroute nationale à ses abords, dénommé Flowvélo®, a été réalisée en 2019.

Le projet interdépartemental **Flowvélo** doit permettre la liaison de Thiviers, en Dordogne, et de l'île d'Aix, en Charente Maritime, et rallier à terme deux véloroutes européennes, la Vélodyssée et la Scandibérique.

En 2019, l'agglomération a réalisé le **cheminement entre Mosnac et Angeac-Charente** (12 km), des aires de stationnement ont été créées et des aménagements paysagers avec pose de mobiliers ont été mis en place. Des passerelles



piétonnes ont aussi été posées entre Saint-Simon et Bassac et entre Mosnac et Châteauneuf-sur-Charente. Enfin, la restauration des quais de Juac a été amorcée.

La deuxième phase des travaux devrait débuter en septembre 2020 et concerner la réalisation du **cheminement entre Angeac-Charente et l'amont de Jarnac** avec la création de haltes de repos et l'aménagement paysager des quais de Juac.

De manière régulière, **les abords du fleuve sont entretenus par le service des espaces verts de Grand Cognac**. La voie douce est dégagée pour laisser passer cyclistes et piétons.

En récompense des efforts engagés et des projets initiés pour le développement du cyclotourisme, une convention de **labellisation « Territoire vélo »** a été conclue par l'agglomération avec la Fédération française de cyclotourisme en août 2019.



TERRITOIRE VÉLO
LABEL FF CYCLOTOURISME

Fête du Fleuve

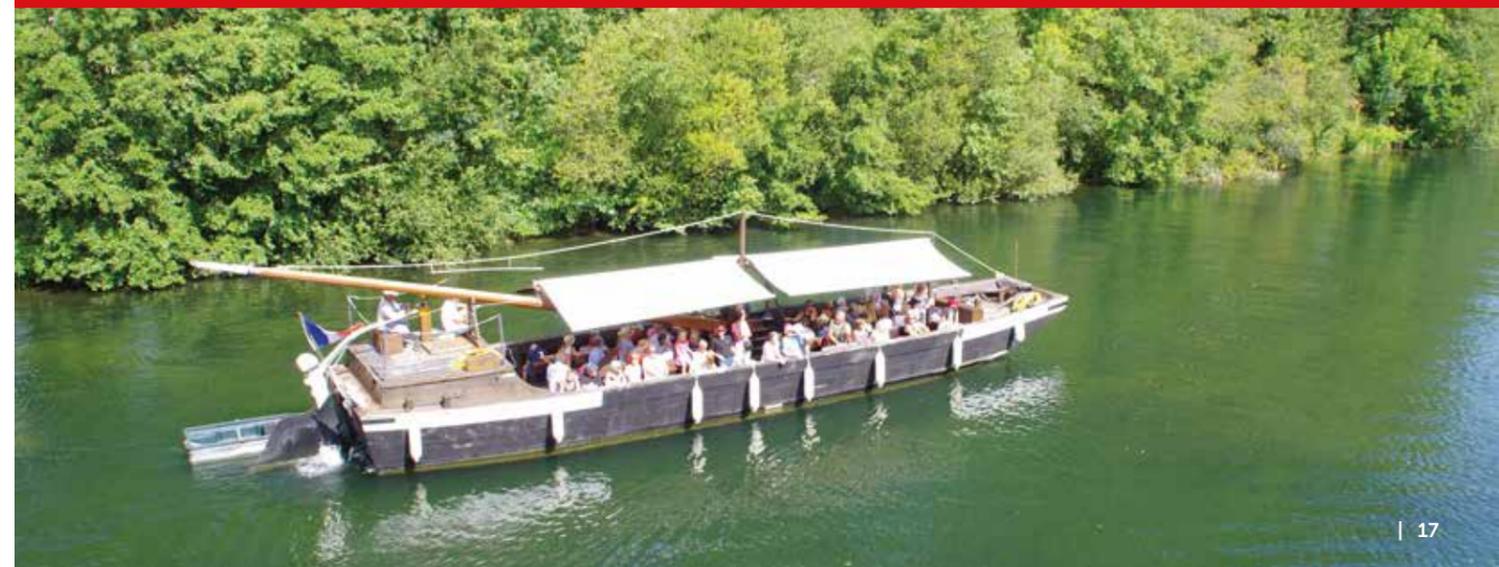
En mai 2019, pendant quatre week-ends, les intercommunalités d'Angoulême, de Cognac, Saintes et Rochefort ont participé à la Fête du Fleuve. Événements et activités de loisirs aux abords de la Charente ont été organisés pour mettre en valeur ses richesses patrimoniales et historiques.

À Jarnac, une course de canards en plastique a permis la récolte de bénéfices pour l'association caritative ASP 16 (Association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs en Charente).

En une journée, 300 € ont été récoltés. La remise des prix de la Duck race s'est tenue après l'inauguration de cette première édition du Fleuve en fête. Aussi, plus de cinquante canoës multicolores ont navigué sur la Charente.

La gabare a quant à elle supervisé la découverte des villages de Saint-Simon et de Saint-Brice pour enfin revenir à Jarnac.

Le week-end suivant, Saintes était à l'honneur.



Territoire

Aménagement
du territoire (20)

Habitat, politique
de la ville et gens
du voyage (22)

Mobilités (24)

Services publics (26)

Numérique (27)

Santé (28)



Aménagement du territoire



Grand Cognac porte le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et conseille les acteurs du territoire dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.



Conçu en cohérence avec le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), **le PLUi est un document d'urbanisme commun à toutes les communes membres de l'agglomération et ayant vocation à remplacer, à l'horizon 2024, tous les documents d'urbanisme en vigueur au sein de celles-ci.** Selon la loi, il comprend un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Concrètement, il permet de localiser les zones constructibles, les parcelles dédiées à l'agriculture, celles réservées aux espaces naturels et les règles à respecter en matière d'aménagement et de construction.

◆ L'élaboration du PLUi a débuté en février 2018 avec un travail de diagnostic. Son entrée en vigueur est prévue pour 2024. **Le PADD, qui définit de grandes orientations pour quinze ans, a été construit par les élus lors d'ateliers entre le mois de mars et le mois de juillet 2019.** Différentes relectures sont venues affiner la première version de la trame du PADD, lequel a ensuite été soumis à discussion dans les différents conseils municipaux et au sein des Personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, DDT etc.). Un débat final sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est prévu début 2020. Le PADD, tel qu'actuellement conçu, s'articule autour de trois grands axes : le réinvestissement des centralités et la préservation des espaces naturels et agricoles, le développement du territoire par une politique d'attractivité et d'accueil et le développement du bien-vivre sur le territoire.

◆ En 2020, a été amorcée la **construction du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** dont l'élaboration a été approuvée par les élus de Grand Cognac en 2019. Le RLPi permet la planification des règles d'affichage publicitaire à l'échelle de l'agglomération par une adaptation de la réglementation nationale aux spécificités locales. Il vise notamment à améliorer la qualité des entrées des villes.

◆ En attendant, ce sont **sept procédures d'évolution de documents d'urbanisme communaux** qui ont été menées à terme en 2019.

◆ En cette année 2019, Grand Cognac a été consulté pour avis sur le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine**, dont l'objectif est de réduire la consommation foncière de 50 % par rapport aux 10 dernières années. Cet objectif ne paraît pas être conciliable avec le développement de l'activité économique du territoire suscité par l'essor actuel de la filière du cognac et des spiritueux qui sollicite la mobilisation de plus d'espace. L'objectif est aussi incompatible avec la nécessité de poursuivre la sortie du tissu urbain des bâtiments des entreprises et la doctrine de l'État en Charente qui prévoit de n'autoriser les projets de constructions des bouilleurs de profession que sur les zones Ux d'un PLU et non plus en zone agricole.

◆ **Le Service Autorisation du Droit des Sols (ADS) instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme** pour le compte des communes de Grand Cognac et du Rouillacais qui disposent

d'un Plan d'occupation des sols, d'un Plan local d'urbanisme ou d'une carte communale. Ce service est fourni à titre gracieux pour les communes de Grand Cognac et relève d'une prestation payante pour celles du Rouillacais. En 2019, 5 180 dossiers ont été traités par le service, ce nombre est en constante augmentation depuis la création de l'agglomération. Parmi eux, ont été instruits 2 731 certificats d'urbanisme d'information, 207 certificats d'urbanisme opérationnels, 1 518 déclarations préalables de travaux, 651 permis de construire, 36 permis d'aménager et 37 permis de démolir.

◆ **Le système d'Information géographique « Mon Territoire »**, outil cartographique informatisé opérationnel depuis janvier 2019, est en phase de déploiement. De nouveaux documents d'urbanisme y ont été intégrés. Cet outil est mis à disposition des communes gratuitement. Des secrétaires de mairies de l'agglomération ont été formés à son utilisation pour délivrer aux usagers un service gratuit.

◆ En 2020 sera poursuivi le travail sur **« Mon territoire demain »**, un système d'information géographique permettant de réaliser des diagnostics et analyses territoriales. Grand Cognac participe à ce programme à titre expérimental.





Habitat, politique de la ville et gens du voyage

L'agglomération accompagne les habitants dans leurs démarches administratives, recherches de logement et travaux d'économie d'énergie, aide à la remise en état de logements vacants ou insalubres, au maintien à domicile par l'adaptation du logement et attribue des soutiens financiers aux acteurs du logement à l'échelle de l'intercommunalité.

Habitat, cœur de ville et ORT

◆ L'année 2019 est marquée par l'élaboration du **Programme Local de l'Habitat** qui sera voté en 2020 et qui s'appliquera jusqu'en 2032. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logement et d'hébergement. Cette politique doit permettre de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Le PLH a été initié par Grand Cognac en 2017. Il a été élaboré, en concertation avec les élus du territoire et les acteurs locaux de l'habitat, sur la base d'un diagnostic dégagant les priorités et stratégies de l'habitat pour l'édification d'un programme de 14 actions concrétisant les objectifs convenus, notamment celui de mettre en place une politique volontariste de réhabilitation et de revitalisation du parc de logements anciens des centres-bourgs et centres-villes dans un contexte de concurrence croissante avec une offre récente.



◆ Grand Cognac soutient aussi, via des subventions et/ou des garanties d'emprunts, les **projets de logements locatifs sociaux**. Dans ce cadre, ont été engagés par le bailleur social, Domofrance, avec l'aide notamment du financement de l'agglomération, les travaux de construction de la Résidence Habitat Jeunes « Nelson Mandela » sur une partie de l'ancien hôpital de Cognac. Cette structure accueillera 80 jeunes en activités ou en voie d'insertion sociale et professionnelle, âgés de 16 à 30 ans (apprentis, stagiaires, jeunes travailleurs en situation de précarité, jeunes couples, étudiants...). L'apport financier de Grand Cognac est d'un montant de 700 000 €.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a élaboré un règlement d'intervention pour le soutien à la réalisation de logements locatifs communaux dans du bâti existant.

En 2019, ce sont environ 104 180 € de subventions qui ont été versées par Grand Cognac à des propriétaires occupants (soutien de 69 dossiers pour un total de 89 145 €) et bailleurs (soutien de trois dossiers pour un total de 15 034 €) pour des travaux lourds, des travaux d'amélioration énergétique, de maintien à domicile/adaptation au handicap, ou de sortie de l'insalubrité. Une large part des aides financières de Grand Cognac intervient au titre de la rénovation énergétique.

◆ **L'action cœur de ville se poursuit** : il s'agit d'un programme national auquel participe la ville de Cognac et Grand Cognac pour la revitalisation du cœur des villes moyennes. En 2019, un avenant à la convention Action Cœur de Ville a été voté par les élus pour passer à l'étape de déploiement du programme de revitalisation. Il a notamment été ajouté, par rapport à l'avenant précédent, un objectif complémentaire en ce qui concerne le commerce et l'économie, ceci pour intégrer le projet de création d'une antenne du Conservatoire National des Arts et des Métiers à Cognac (espace d'accès à la formation dans le cadre d'un programme « Au cœur des territoires »).

◆ A été adoptée par Grand Cognac l'extension du dispositif « **Opération de revitalisation du territoire** » (ORT), déjà appliqué par la ville de Cognac depuis 2019. Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac ont également élaboré leur programme d'actions. Ceux-ci sont inscrits sur une seule convention ORT, applicable dès le 1^{er} janvier 2020. L'objectif principal d'un tel dispositif est de faciliter et accélérer la concrétisation des projets en centre-ville dans le domaine de l'habitat, du commerce, de la mobilité, et des services. L'ORT permet, entre autres, aux propriétaires bailleurs, de bénéficier du dispositif fiscal « Denormandie ancien » qui consiste en la défiscalisation sur les projets de réhabilitation en vue de faire de l'habitat locatif dans du bâti ancien.

◆ En parallèle, une **OPAH-RU multi-sites (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain)** a été amorcée sur les communes de Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac. Un PIG vient compléter ce dispositif. L'OPAH et le PIG sont en phase d'étude pré-opérationnelle. Ils permettent l'attribution de subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs pour l'amélioration du confort de leur logement via, notamment, un apport d'aides au financement de la rénovation de logements privés, de leur mise en conformité, leur rénovation thermique (...), et le développement du parc locatif conventionné.

Politique de la ville

◆ La politique de la ville est une compétence de la Communauté d'agglomération qui vise à valoriser certains quartiers urbains sensibles et réduire les écarts de développement au sein des territoires. En 2019, dans le cadre de l'appel à projet « **C'est mon patrimoine !** » de la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine, une bande dessinée réalisée par les jeunes du quartier de Crouin à Cognac a été présentée au grand public. Grand Cognac a contribué à financer le projet. Une douzaine de jeunes de 11 à 17 ans y ont participé, avec le soutien de l'équipe de l'Association socio-éducative de la Région de Cognac (ASERC) et de deux artistes, Cédric Fortier et Delphine Rieu. La bande dessinée a pour thème le quartier de Crouin, ses lieux et ses habitants. Elle est à disposition dans les centres de loisirs de l'agglomération, collèges, lycées, médiathèques et bibliothèques.

◆ L'année 2019 est aussi celle de l'adoption d'une **convention de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Un groupe de travail réunissant acteurs institutionnels, associations et sécurité publique, a été mis en place dans le cadre de la conclusion d'un contrat intercommunal de mobilisation et de coordination des violences sexistes et sexuelles. La convention prévoit des actions de sensibilisation, notamment auprès des agents travaillant dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, et la mise à disposition d'un logement d'urgence à Jarnac.



Gens du voyage

Grand Cognac délègue sa compétence d'accueil des gens du voyage au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage (SMAGVC).

Afin de se conformer au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, l'agglomération a proposé la création d'une aire de grands passages sur le site des Mullons au sein de la commune de Saint-Brice. Grand Cognac est dans l'attente du retour des services de l'État sur la faisabilité de ce projet.



Mobilités

Grand Cognac accompagne le développement des transports en commun, l'ouverture de nouvelles lignes de bus, le réaménagement du réseau routier et ferroviaire, et l'encouragement à l'intermodalité.

Dans l'optique de définir une stratégie de mobilité, un **Plan Global de Déplacements 2020-2030** a été adopté en 2019 par l'agglomération de Grand Cognac, à la suite de concertations avec les élus du territoire et autres partenaires économiques. Des objectifs ont été fixés, notamment celui d'augmenter le nombre d'utilisateurs du covoiturage, de faciliter les déplacements intermodaux, d'augmenter l'utilisation du réseau ferroviaire, le nombre d'utilisateurs des réseaux de transports collectifs urbains et interurbains et le développement de l'usage du vélo. Ces objectifs se déclinent en actions concrètes : l'aménagement des espaces dédiés au covoiturage, la création d'un réseau d'autostop organisé, l'amélioration de la desserte en transports en commun entre les gares ferroviaires et les principales zones d'emploi, l'ouverture des bus scolaires à tous les usagers, la poursuite de l'amélioration du réseau urbain, la mise en place de stationnements vélo sécurisés dans toutes les gares, l'élaboration d'un schéma cyclable, l'installation de

bornes de recharge de véhicules électriques, le développement du télétravail etc.

En bus

◆ **Transcom** est le service public de transport en commun de Grand Cognac. Il comprend un service de bus réguliers et un service de transport à la demande, Trans'porte. Depuis 2019, le réseau Transcom dispose de 6 lignes régulières sur les communes de Châteaubernard, Cognac, Jarnac, Mainxe-Gondeville, Merpins et Segonzac, avec 2 nouvelles lignes, l'une reliant Cognac à Merpins (ligne E), l'autre reliant Segonzac à Jarnac (ligne F). La fréquentation des lignes régulières est en hausse de + 5 %, celle ayant le plus de voyageurs est la ligne A.

◆ L'année 2019 a vu se modifier la **ligne Centre-ville de Cognac-La Chaudronne**, avec la création de nouveaux arrêts de bus sur les quais de Cognac. Par ailleurs, la ligne B passe maintenant par Crouin, en plus de la ligne A.

◆ Les bus étant vieillissants et sujets à de nombreuses réparations, **une partie du parc des véhicules a été renouvelée** avec l'acquisition d'un midibus neuf d'une capacité maximale de 63 places et de 2 minibus neufs de 42 places, pour un montant total d'environ 368 223 € HT. Une nouvelle livraison de bus Transcom a par ailleurs été réceptionnée : le réseau compte un bus en plus. L'âge moyen des autobus est de 8,6 ans.

◆ En 2019, la **tarification** du réseau de bus Transcom est devenue plus solidaire (prise en compte du quotient familial). Cette nouvelle tarification est rendue applicable grâce à la mise en place d'un nouvel outil billettique en juin 2019. Il a donc été décidé du maintien du ticket unitaire au prix de 1 € TTC et de la carte de 10 tickets à 8 € TTC. En revanche, les conditions d'utilisation de ces titres ont été modifiées de telle sorte que leur validation est illimitée pendant une heure. Le ticket de groupe a été supprimé puisqu'il n'était en moyenne utilisé que pour un groupe par an. Le « ticket journée » a été remplacé par un « ticket 24h », valable 24 heures glissantes, pour le prix de 3 € TTC. Enfin, la gratuité des titres a été limitée aux enfants de moins de quatre ans.

◆ Concernant les **abonnements** annuels et mensuels, une tarification dégressive selon le quotient familial a été mise en place avec plusieurs niveaux de réduction. De plus, 2 tarifications avantageuses ont été prévues pour :

- **les retraités** ne bénéficiant pas d'un tarif solidaire, pour lesquels il y a application d'office du premier niveau de réduction ;
- **les usagers scolaires.**

Depuis 2019, une carte sans contact et nominative valable à vie sur l'ensemble du réseau Transcom est à disposition des usagers. Elle permet l'achat de titres de transport et se recharge.

◆ Le service de déplacement de porte à porte sur réservation **Trans'porte**, (3 jours par semaine) et par secteur, à disposition des personnes âgées de plus de 70 ans, des titulaires d'une carte d'invalidité supérieure à 80 % et des personnes invalides temporaires, reste inchangé. En 2019, 2 389 voyages ont été effectués dans le cadre de ce dispositif pour un nombre total de 12 369 km effectués, soit 9 793 km de plus qu'en 2018 qui s'explique par l'effet « année pleine ».

◆ Il existe également un **service de substitution, sur les communes desservies par le réseau de bus**, destiné à certaines personnes dont la situation est spécifique et qui ne peuvent utiliser le réseau de bus Transcom. Ce sont ceux ayant un taux d'invalidité supérieur à 80 %, des difficultés de mobilité temporaire (sur justificatif médical) ou de plus de 70 ans possédant une carte de priorité. Ce service s'effectue aux mêmes horaires et tarifs que le réseau urbain.

En train

◆ En fait de mobilités extra-urbaines, pour développer les connexions ferroviaires du territoire avec la capitale parisienne, de nouveaux horaires **TER** vers et depuis Paris ont été planifiés à la demande des élus de Grand Cognac. La mise en place d'un TER au départ de Cognac pour arriver à Paris avant 9h a vu le jour fin 2019. Le train en gare de Cognac à 5h34, relie Paris en moins de 3h pour une arrivée, après correspondance en gare d'Angoulême, à 8h08 dans la capitale.



Soutenir les associations

Pour permettre toujours plus de mobilité auprès d'un public aux revenus modestes, Grand Cognac a financièrement soutenu l'association « Les Quatre Routes » qui gère un centre social, un garage associatif « Le Vago » et une auto-école solidaire « Auto'Mobil' ». En 2018, grâce à cet organisme, 21 personnes ont obtenu le code de la route, 28 le permis de conduire, 67 usagers ont pu bénéficier de prestations de réparation en sein du garage, 38 ont loué un véhicule et 5 personnes ont été accompagnées pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion à faible coût. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € leur a été attribuée par l'agglomération pour l'année 2019.





Services publics



Numérique

Pour un service public de proximité plus accessible, des Maisons de services au public (MSAP) ont vu le jour en France. Celles-ci permettent aux citoyens de s'informer, d'être orientés, d'être aidés dans leurs démarches administratives ou dans la manipulation des services en ligne.



En 2019, Grand Cognac a modifié ses statuts pour inclure une prise de compétence pour la création et la gestion de MSAP, devenues **Espaces France Services**, ceci pour répondre à un besoin toujours plus grand de soutien de la population face à la complexité administrative et la difficulté de l'usage de l'outil informatique.

◆ En 2020, grâce à un partenariat avec la commune, **le premier espace France Services de Grand Cognac a ouvert à Châteauneuf-sur-Charente**. Le label France Services, décerné par l'État, permet l'attribution d'aides financières à hauteur de 25 % des dépenses prévisionnelles du

budget de fonctionnement annuel de la MSAP, plafonné à 15 000 €.

◆ Pour cette nouvelle MSAP, l'agglomération aura la **gestion du volet ressources humaines** via la mise à disposition d'agents communaux, tandis que la commune sera chargée de l'entretien du local.

◆ Ainsi, **deux agents accueilleront le public du mardi au samedi matin pour un accompagnement aux démarches liées à l'emploi, la retraite, la santé ou le logement**. Les opérateurs partenaires¹ de cette structure formeront les agents territoriaux, identifieront en leur sein un point de contact unique et se sont engagés à être présents sur le site France Services à l'occasion de permanences régulières.

¹ Les partenaires majeurs sont : Pôle Emploi Charente/Charente-Maritime, la Caisse d'allocations familiales de la Charente, la Direction régionale Réseau et Banque Poitou-Charentes, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Charente, la Mutualité sociale agricole des Charentes, le Tribunal judiciaire d'Angoulême, les Finances publiques de la Charente, la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Centre Ouest

Le développement du numérique est un facteur important de l'attractivité d'un territoire. Dans le cadre du plan national « France très haut débit », mis en œuvre par le Département de la Charente via son syndicat départemental Charente numérique, Grand Cognac a investi dans la technologie de la fibre optique et s'engage à garantir le très haut débit à l'ensemble de ses usagers, aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, pour lutter contre la fracture numérique.

En cette année 2019, les travaux pour le déploiement du **Très Haut Débit** ont pu commencer. Toutes les communes de la Communauté d'agglomération seront équipées d'ici 2022. Cela permettra aux professionnels de proposer de nouveaux services tels que le e-commerce ou la visio-conférence. Les vitesses de téléchargement et échanges de fichiers volumineux seront plus rapides. Les usagers aux abonnements multiservices pourront obtenir le Dual Play (offre Internet et téléphone fixe) ou le Triple Play (offre Internet, téléphone fixe et télévision HD).

◆ **Les premiers travaux ont été amorcés pour les secteurs jugés prioritaires**, c'est-à-dire ceux qui disposent des débits les plus bas sur l'agglomération, notamment les secteurs de Boutiers-Saint-Trojan et de Nercillac dans lesquels

le réseau fibre optique ouvrira en 2020, ou le secteur de Segonzac au sein duquel a été posé un nœud de raccordement en janvier 2019 ainsi qu'un sous-répartiteur optique. Une deuxième phase de travaux a été effectuée en fin d'année 2019.

◆ Pour plus d'informations, des **réunions publiques** pilotées par Charente numérique et par la Société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD, seront organisées dans les communes.



Un planning de déploiement régulièrement mis à jour est consultable sur le site Internet de Charente numérique.

📍 www.charentenumerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre



Santé



L'implication de l'agglomération en matière de politiques de santé a été consolidée en 2019, notamment par l'adoption à l'unanimité des élus, le 25 avril 2019, du Plan santé de Grand Cognac.

La démarche adoptée s'est appuyée sur l'étude de l'Observatoire régional de santé d'avril 2018 « Offre et accès aux soins sur le territoire de Grand Cognac ». Elle part de constats simples : le vieillissement des professionnels de santé en exercice, les tensions croissantes entre les demandes de soin et l'offre disponible, la difficulté à recruter de nouveaux soignants, le déficit de l'offre médicale dans les principales disciplines (notamment la psychiatrie, l'ophtalmologie, la gynécologie, la chirurgie-dentaire et la médecine générale), les nombreux projets de cessation ou réduction d'activité qu'envisagent une part croissante des médecins généralistes, etc.

Pour pallier ces difficultés, le Plan santé fixe trois objectifs à atteindre d'ici 2023 grâce à la concertation des acteurs concernés :



OBJECTIF 1
Mettre en place des conditions favorables d'exercice de la médecine



OBJECTIF 2
Travailler sur l'image du territoire et l'accueil de nouveaux professionnels de santé



OBJECTIF 3
Faciliter l'accès aux soins, en particulier pour les plus empêchés (séniors, jeunes, personnes en situation de handicap etc.)

La mise en place de conditions favorables à l'exercice de la médecine

L'agglomération souhaite accompagner la création de structures d'exercice regroupé et coordonné, comme il en existe déjà à Segonzac, pour améliorer la prise en charge des patients et diversifier l'offre de soin, tout en veillant à garantir un équilibre du territoire en matière d'implantation par l'élaboration d'un schéma d'implantation des structures de santé pluridisciplinaires.

L'agglomération porte le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Ars qui devrait ouvrir au dernier trimestre 2021. Elle accueillera deux pôles, un médical (jusqu'à cinq médecins généralistes) et un paramédical (deux infirmiers, un diététicien et un orthophoniste). Ce projet, dont le montant total est estimé à 1 300 000 € TTC, bénéficie d'aides de l'État et de la Région. Une subvention européenne a également été sollicitée, le FEADER, dont l'un des objectifs est de garantir un développement équilibré des espaces ruraux en Europe et de maintenir des services de proximité à la population. Les médecins devraient pouvoir intégrer le pôle médical de la maison de santé avant la fin de l'année 2021 et les paramédicaux, quelques mois après, une fois la rénovation de l'ancien cabinet médical achevée.

Cette MSP couvrira une large patientèle, le projet rassemblant des professionnels de santé des communes voisines d'Ars, notamment Salles-d'Angles, Gimeux et Saint-Fort-sur-le-Né.

◆ D'autres projets sont en cours notamment celui de la **création d'une MSP à Châteauneuf-sur-Charente** validée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 3 avril 2019. Son maître d'ouvrage sera le centre hospitalier de Châteauneuf-sur-Charente et Grand Cognac apportera une aide financière. Un projet de création d'une MSP à Cherves-Richemont est en cours d'instruction à l'ARS. Enfin, en 2020 est prévue l'ouverture du Centre de santé, projet porté par la ville de Cognac avec le soutien de Grand Cognac.

◆ Il s'agit aussi de **maintenir l'attractivité des structures de santé existantes** (notamment les hôpitaux de Cognac et de Châteauneuf-sur-Charente) par la mise en œuvre d'actions diverses comme la réservation de bureaux dans les MSP aux médecins généralistes ou la promotion des actions coordonnées ville-hôpital.

◆ Puisque la coopération est privilégiée, l'agglomération veut aider à la **construction d'un réseau d'échanges et d'entraides à travers le dispositif « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé »**, à l'initiative des professionnels de santé. Grand Cognac en facilitera l'organisation par la mise à disposition de ses moyens (prêt de salles de réunion, secrétariat, organisation de l'intervention d'un professionnel sur un sujet pré-identifié...) et prévoit un accompagnement des professionnels souhaitant développer des activités de téléconsultation et de télé-expertise au sein de structures d'exercice coordonné et regroupé.

La mise en valeur du territoire et l'accueil des nouveaux professionnels de santé

◆ L'agglomération veut maintenir son **offre de formation dans le domaine médical** au travers de plusieurs actions :

- Grand Cognac a conclu un **partenariat avec le Centre Universitaire de la Charente**, qui, en 2017, a ouvert une première année commune aux études de santé au sein du département. Il s'agit là d'un important facteur d'installation de jeunes médecins sur le territoire. Grâce au partenariat, l'agglomération escompte avoir une meilleure visibilité sur les étudiants et leurs parcours afin de mieux les accompagner.
- Toujours concernant les jeunes étudiants, Grand Cognac prévoit la **mise en place d'actions visant à faciliter et favoriser l'accueil de stagiaires sur le territoire** via, par exemple, la sensibilisation de médecins libéraux...
- **Des aides financières** seront apportées aux étudiants en médecine et aux internes sous la forme d'indemnités de logement et de participations aux frais de transport.
- Grand Cognac accompagnera la réalisation de **travaux sur le bâtiment de l'Institut de Formation des Aides-Soignants à Cognac**.

◆ L'agglomération souhaite, en outre, **accompagner les familles de médecins dans leur installation** : dans le domaine médical, il existe trois principaux facteurs d'attractivité d'un territoire : la qualité et le cadre de vie offert sur le territoire, l'existence ou la qualité d'un projet professionnel collectif et les possibilités d'emploi du conjoint.

Ainsi, les obstacles à l'accueil de nouveaux médecins ne sont pas essentiellement d'ordre professionnel. Des préoccupations plus personnelles et familiales peuvent freiner cette dynamique. Par conséquent, **un accompagnement supervisé par Grand Cognac pour l'installation des soignants est prévu**, ainsi qu'une aide à leur famille dans les démarches administratives et celles relatives à la vie familiale. Un soutien sera également apporté au conjoint du professionnel de santé dans ses différentes démarches relatives à son insertion professionnelle.

Faciliter l'accès aux soins, en particulier pour les plus empêchés

◆ Certains jeunes aux conditions physiques, sociales ou professionnelles défavorisées connaissent d'importantes difficultés concernant l'accès aux soins et à la santé. Grand Cognac, en collaboration avec la Mission Locale, veut **faciliter la mobilité des jeunes vers les soins de premiers recours**.

◆ En partenariat avec les MSP, Grand Cognac prévoit aussi le **développement de la prévention des jeunes** pour informer, comprendre, guider, élaborer et mieux protéger. De la même manière, les agents de centre de loisirs et des crèches seront mobilisés dès 2021 pour apprendre à détecter des problèmes de santé et savoir adopter les bons gestes.

◆ **Pour les personnes âgées de 65 ans et plus**, le plan d'actions prévoit, dès 2020, le développement de l'information et la sensibilisation des personnes âgées à travers les Centres Locaux d'Information et de Coordination par l'élaboration d'un plan d'accompagnement, l'organisation d'ateliers nutrition, ateliers mémoire etc. Grand Cognac, dès 2021, organisera un accompagnement des personnes âgées dans l'utilisation des nouvelles technologies en lien avec la santé (récupération de données médicales, visio-conférence avec un médecin généraliste ou spécialiste etc.).



Enfance
et jeunesse 32

Sport 34

Culture
et patrimoine 36



Proximité



Enfance et jeunesse

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Grand Cognac est doté de la compétence « Enfance et jeunesse » pour laquelle l'agglomération met progressivement en place une politique d'harmonisation sur l'ensemble du territoire.



Cette compétence comprend notamment l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil avec ou sans hébergement d'intérêt communautaire. L'objectif poursuivi est de **développer de manière homogène l'offre d'accueil tout en l'améliorant, et participer à l'épanouissement et l'intégration de l'enfant et du jeune dans la société.** Plus particulièrement, les élus sont attachés à mettre en place un service équitable accessible à tous les habitants de l'agglomération.

◆ Le service Enfance Jeunesse de Grand Cognac participe à la définition, mise en œuvre et évaluation de la politique enfance jeunesse, suit le subventionnement des associations et gère les différentes structures d'accueil des usagers. **Le service petite enfance se compose de 112 agents, celui des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de 74 agents.**

◆ **Grand Cognac a la gestion de 25 structures :** structures d'accueil collectif pour la petite enfance encadrées par des professionnels de la puériculture et de l'éducation des jeunes enfants (micro-crèches, crèches familiales, multi-accueils), relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants-parents et accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Les tarifs appliqués font l'objet d'une harmonisation progressive.

◆ En 2019, il a été décidé de la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de **mise en conformité de la Crèche Gribouille sur la commune de Cognac**, celle-ci ayant déjà initié la démarche avant la refonte des statuts de l'agglomération. Seront créés un espace de change, un second dortoir et une nouvelle salle de motricité. Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Cognac sera déplacé pour avoir une capacité d'accueil suffisante. Un bâtiment sera créé pour y accueillir le LAEP (Lieu d'accueil Enfants-Parents) de Grand Cognac.

◆ La politique d'**harmonisation des structures ALSH et petite enfance du territoire** se poursuivra en 2020. Sont visés l'harmonisation des conditions d'inscription et d'accueil, la révision des règlements intérieurs, le déploiement des RAM et des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).

◆ Grand Cognac a conclu un **partenariat avec la CAF** via la signature de la Convention territoriale globale (CTG), document cadre définissant, pour la période de 2019 à 2022, un plan d'actions dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

◆ La politique enfance-jeunesse est pilotée dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif Global), volet éducatif de la Convention Territoriale

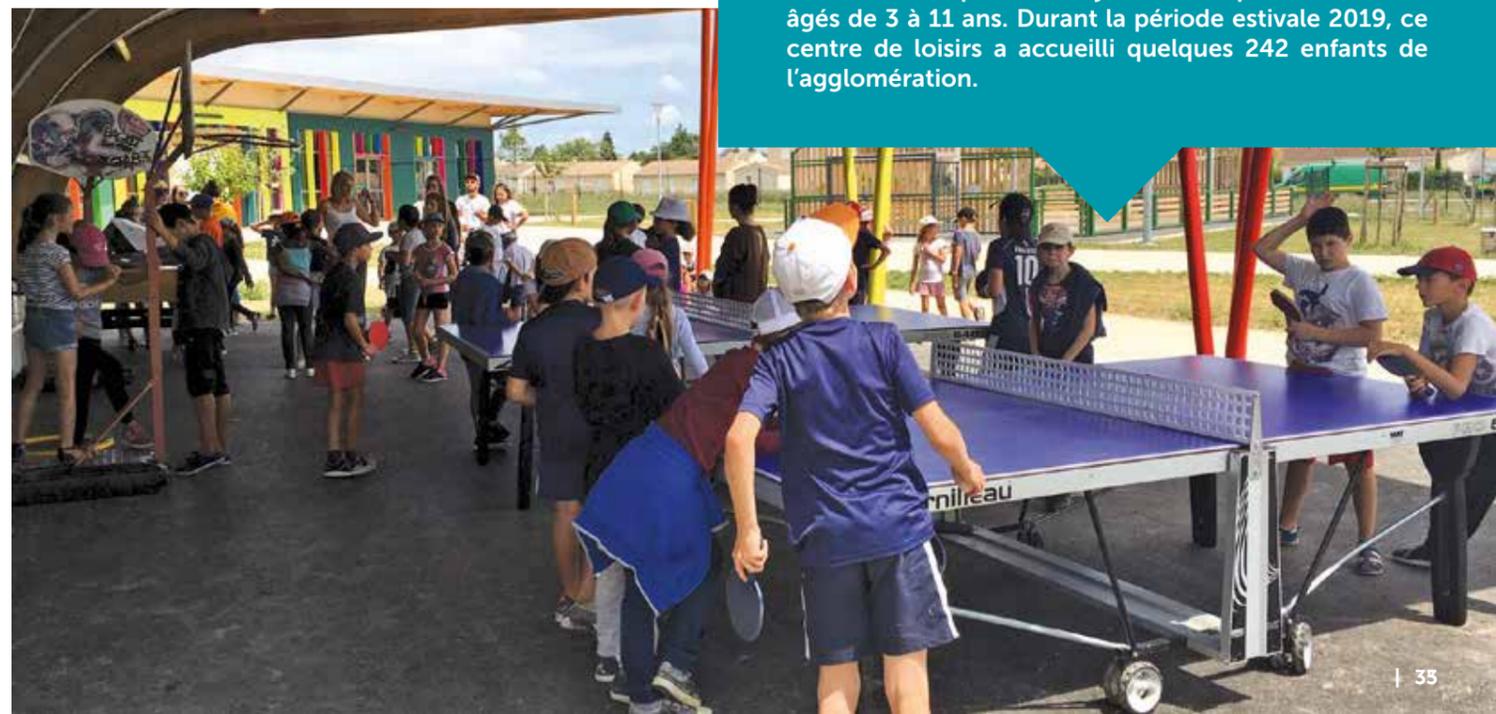
Globale. Le PEDT, signé en 2019, a pour objectif l'harmonisation des services petite enfance et ALSH et le développement des actions jeunesse. Il permet la mobilisation des ressources de la collectivité pour garantir une continuité éducative, des projets scolaires aux activités extra-scolaires. Concrètement, en complémentarité du service public d'éducation, **des activités périscolaires pourront être organisées en partenariat avec l'État**, ceci pour engager une politique de réussite éducative. Grand Cognac devra donc tenir le rôle de coordinateur des actions en veillant au respect de leur conformité avec les objectifs définis dans la CTG et la stratégie communautaire enfance-jeunesse.

◆ **Trois axes d'intervention ont été spécifiés**, à savoir, le Plan Mercredi (dispositif de l'État pour proposer aux enfants des activités périscolaires le mercredi), la coordination des actions sport et culture et la participation au plan alimentaire territorial (produits locaux dans les cantines).

◆ **Un comité de pilotage a été mis en place** pour la coordination du PEDT et de la CTG dans le cadre de la prise de compétence enfance-jeunesse par Grand Cognac en janvier 2019. Quatre chefs de projet petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité/animation de la vie sociale, sont financés à hauteur de 80 % par la CAF dans le cadre de la signature de la CTG. Le comité de pilotage CTG/PEDT, dont le travail a pour finalité l'harmonisation et l'amélioration de la qualité de service, présentera son plan d'actions pour validation par les élus à partir du mois de septembre voire octobre 2020.

Un nouvel ALSH intercommunal à Jarnac

Il a ouvert ses portes le 8 juillet 2019 pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Durant la période estivale 2019, ce centre de loisirs a accueilli quelques 242 enfants de l'agglomération.





Sport

Grand Cognac agit pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, via la construction et la gestion de nombreux équipements, ainsi que par un soutien aux sportifs et aux associations du territoire.

À ce titre, le service des sports de Grand Cognac, composé de 39 agents, accompagne les élus dans la définition et la mise en œuvre de la politique sportive, assure la gestion de nombreux équipements sportifs mis à disposition du public, soutient les associations et clubs sportifs, et veille à apporter un **soutien financier aux associations sportives communautaires et aux sportifs de haut niveaux** (attribution de subventions d'un montant maximum de 1 000 € par an et par sportif).

◆ En 2019, Grand Cognac a attribué des **subventions au club Jarnac Sport Canoë Kayak** en soutien à ses sportifs de haut niveau, Martin Thomas, Isaac Dufrêne, Ludovic Di Nisi.

◆ La mise en œuvre de la politique sportive c'est aussi la **gestion et la construction d'équipements sportifs**, ainsi que le **soutien à la pratique sportive des jeunes** par l'attribution d'une aide de 25 € par licencié mineur pour les associations qui développent des projets spécifiques pour les jeunes.

◆ L'agglomération a la **gestion de plusieurs piscines intercommunales** : celle de Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, de la base plein air André Mermet à Cognac, sans oublier le centre aquatique X'eau qui a ouvert en 2018 sur le Pôle des Vauzelles à Châteaubernard.



Quelques chiffres

14 730
licenciés sportifs en 2017

170
associations sportives et clubs pour une cinquantaines d'activités proposées

19
associations sportives soutenues par Grand Cognac

17
équipements d'intérêt communautaire

◆ L'année 2019 s'est aussi caractérisée par **l'entretien de 22 équipements sportifs**, parmi lesquels les terrains de football et rugby, la piste d'athlétisme du stade Félix Gaillard, les gymnases communautaires de Cognac, Châteaubernard et Châteauneuf-sur-Charente.

◆ Concernant les projets de rénovation ou de construction d'équipements sportifs, un **aménagement du parc des sport de Cognac est prévu à l'horizon 2022**. La première phase du projet d'aménagement de la plaine des sports de Jarnac, lancé par l'ancienne Communauté de Communes de Jarnac, se poursuit : de nouveaux équipements dédiés à la pratique du football vont être créés en prolongement du stade existant, ceci afin de scinder les activités de rugby et de football. Les élus ont validé cette réalisation pour un montant estimatif d'environ 3 900 000 €.

◆ Grand Cognac a entériné le **projet de construction d'un nouveau site à Ars pour la Société de tir de Cognac** pour un coût prévisionnel d'1,5 million €.

◆ Une **opération de rénovation de la piscine intercommunale de Jarnac** a été décidée par les élus. Ce projet devrait débuter fin 2020. L'architecte a été sélectionné fin 2019. En 2020, 600 000 € vont y être investis.

◆ Les équipements aquatiques des piscines estivales de proximité de Châteauneuf et Jarnac, et du centre aquatique intercommunal de l'X'eau, ont également été entretenus tout au long de l'année écoulée. **Un premier bilan fonctionnel a été dressé à propos de l'X'eau**. Après un an d'ouverture, ont été comptabilisées 178 621 entrées, soit 5,1 % supérieurs aux prévisions. 11 éducateurs sportifs y sont employés, onze autres personnes sont responsables de la caisse, des vestiaires et du service technique, et 3 personnes s'occupent l'administration. Le montant des recettes réalisées par l'X'eau pour l'année 2019 est de 670 577 €.

◆ Grand Cognac veut soutenir la pratique sportive des jeunes. **Le plan « Savoir nager »**, mis en œuvre depuis 2018, est intégralement financé par l'agglomération. Il permet aux élèves du niveau CP à CM2 de toutes les écoles de l'agglomération, de bénéficier de 3 cycles de 10 séances pour acquérir la compétence « savoir nager » et accéder

aux équipements aquatiques de l'agglomération. En 2019, ce sont 25 083 élèves de primaire, 5 648 élèves de collège et 526 élèves de lycée qui ont bénéficié des équipements de l'X'eau lors du temps scolaire.

◆ En décembre 2019, Grand Cognac a obtenu le **label « Terre de jeux 2024 »** à l'occasion du futur accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France. Concrètement, il permet de favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la Journée Olympique célébrée le 23 juin, de soutenir l'éducation par le sport et de promouvoir la pratique sportive auprès des agents de la collectivité. Des épreuves sportives mixtes et intergénérationnelles seront organisées, un référent sera désigné pour participer aux activités de la communauté Terre de Jeux 2024 et un agent ou élu deviendra le point de contact avec Paris 2024. Les actions les plus inspirantes des collectivités labellisées seront mises en lumière lors de la remise des trophées annuels Terre de jeux 2024 et sur les réseaux sociaux.

◆ **L'accueil des championnats d'Europe d'escrime des vétérans** au sein du complexe omnisports des Vauzelles à Châteaubernard. Cette compétition a rassemblé près de 1 600 participants de 35 nationalités différentes et s'est déroulée sur 5 jours.

Semaine fédérale du cyclotourisme

Fait marquant de l'année 2019, cette semaine fédérale a permis le rassemblement de quelques 10 500 participants autour de randonnées à vélo, d'animations et de séances d'initiation, organisées par la Fédération française de cyclotourisme. Un stage de formation « savoir rouler à vélo » était proposé aux enfants tandis que les personnes en situation de handicap ont pu tester des équipements adaptés pour la promenade en vélo.





Culture et patrimoine

De l'organisation de manifestations culturelles à la gestion des bibliothèques et médiathèques en passant par celle des musées, les compétences de Grand Cognac dans le domaine culturel sont larges et diversifiées.

Dans l'optique de développer davantage l'offre culturelle, l'agglomération a harmonisé ses compétences depuis le 1^{er} janvier 2019, avec l'intégration des deux musées de la ville de Cognac, de sa bibliothèque et de la médiathèque de Segonzac.

◆ Le dispositif des « **parcours culturels** », projet initié par l'agglomération en 2018, a été poursuivi et étendu. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement pour soutenir l'éducation artistique et culturelle des élèves de maternelle et de primaire du territoire via l'aide à l'accès et la mise à disposition des ressources culturelles locales que sont les musées, le réseau de lecture, les théâtres, les associations etc. Il revient à chaque enseignant de remplir un formulaire de vœux disponible en ligne pour l'année scolaire à venir. En 2019, de nombreux déplacements d'élèves vers les équipements culturels ont été assurés par l'agglomération. De janvier à juin 2019 (année scolaire 2018-2019), une centaine de déplacements ont été effectués pour une cinquantaine de classes. L'accueil de classes au Conservatoire de Grand Cognac pour des ateliers de découverte d'instruments a été particulièrement apprécié des élèves et enseignants.

◆ Au cours de l'année 2019, **un travail sur la réécriture du projet scientifique et culturel a été entamé au musée d'art et d'histoire de Cognac**. Il a également été décidé de la mise en place, pour 2020, de scénographies immersives par des casques de réalité virtuelle sur les sites de l'Espace Découverte en Pays du Cognac, du Musée des Arts du Cognac et du Musée d'Art et d'Histoire. L'histoire de la Charente y sera reconstituée au travers de six époques : le temps des dinosaures, le néolithique, l'art roman, la renaissance, le temps des gabares et le secret du cognac.

◆ En ce qui concerne la **lecture publique**, Grand Cognac compte à présent quatre structures intercommunales : les médiathèques de Cognac, de Châteauneuf-sur-Charente, de Jarnac et de Segonzac. Leur accès est gratuit. Depuis 2019, l'emprunt y est gratuit. Ces structures jouent un rôle essentiel en ce qu'elles sont des lieux d'ouverture à la culture accessibles à tous les publics. C'est pourquoi, pour renforcer leur attractivité, les élus de Cognac ont souhaité créer un réseau de médiathèques à l'échelle de l'intercommunalité. Au cours de l'année 2019, l'agglomération a avancé sur la création d'un futur réseau de lecture publique qui portera le nom de « Libellus ». Son accès sera libre et gratuit

et permettra la réservation d'ouvrages réunis dans un catalogue commun aux bibliothèques/ médiathèques d'Ars, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont, Cognac, Hiersac, Jarnac, Julienne, Louzac-Saint-André, Saint-Brice, Sainte-Sévère et Segonzac. Les conditions d'emprunt seront identiques et une carte d'abonné unique sera valable pour l'ensemble du réseau : elle permettra d'emprunter ou de rendre des documents indifféremment dans tous les établissements membres. Une circulation des documents à la demande entre les médiathèques du réseau sera possible fin 2020.

◆ Grand Cognac est également partenaire du Service départemental de la lecture, qui est à l'origine de la **création d'une bibliothèque numérique charentaise, Sésame**. Concrètement, les habitants de Grand Cognac pourront bénéficier, dès 2020, d'une offre culturelle plus large via l'utilisation de ce service à condition d'être inscrit dans l'une des médiathèques du territoire de l'agglomération.

◆ Concernant le patrimoine, Grand Cognac a entrepris, en 2019, une démarche pour que le **label « Ville et Pays d'art et d'histoire »**, déjà obtenu par la ville de Cognac, soit étendu à toute l'agglomération, ceci afin de doper l'attractivité du territoire et d'inscrire l'agglomération dans une action de soutien, conservation et de mise en valeur du patrimoine. Ce label lierait par convention l'agglomération à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la sensibilisation des visiteurs, touristes, habitants et du jeune public à l'architecture et au patrimoine culturel des 57 communes de Grand Cognac. Le dossier, en cours de constitution, sera déposé en 2021.

◆ Parce que notre territoire possède une histoire culturelle riche en traditions et se caractérise par un savoir-faire unique au monde, la fabrication du cognac, il a été créé en 2016 une association pour faire reconnaître « **les savoir-faire du cognac, du terroir à la consommation** » au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Les élus de l'agglomération ont unanimement décidé de soutenir cette démarche sous forme d'une cotisation.

◆ Une troisième édition des « **Rendez-vous Patrimoine** » s'est déroulée en 2019. Organisée par le service Valorisation du patrimoine de Grand Cognac, la programmation a notamment permis la tenue d'un concert de Jazz au château de Villars-Marange à Mérignac et la mise en lumière du château de Bouteville. Ce dernier a, au demeurant, été choisi par la « Mission Stéphane Bern » avec la Fondation du patrimoine pour figurer dans un carnet de douze timbres-poste autocollants, disponibles à la vente depuis le 13 septembre 2019.



◆ Aussi, Grand Cognac a poursuivi, autour du mécénat d'entreprise, la campagne de souscription publique pour la **mobilisation de fonds pour la restauration du Château de Bouteville, sa valorisation et sa promotion**. La restauration du château représente un coût de 2,7 millions €, elle comprendra notamment, côté est, la rénovation de la salle de réception et côté ouest, la restauration du porche pour fermer l'esplanade. Charpente et toiture de l'aile nord seront refaites, tandis que l'aile sud accueillera une construction contemporaine.

En mai 2019, à la demande de l'agglomération, des sondages ont été menés sur le site du château dans le cadre d'un diagnostic archéologique préventif. Il en résulte notamment la **découverte d'une occupation humaine très ancienne du lieu depuis la fin du VIII^e siècle**, et la base d'une tour rectangulaire qui paraît être le reste d'une ancienne tour maîtresse.

Au total, **un allongement de quatre jours de la durée initiale du chantier** s'avère nécessaire pour valoriser les vestiges mis à jour. Le Président de Grand Cognac et la Vice-présidente en charge de la culture ont fait part de leur volonté de poursuivre la recherche et de réaliser un second sondage.

Journées européennes du patrimoine

Les 21 et 22 septembre 2019, ont eu lieu les journées européennes du patrimoine avec pour thème l'art et le divertissement.



Environnement

Eau,
assainissement
et GEMAPI (40)

Collecte
et prévention
des déchets (42)

Développement
durable
et participation
citoyenne (44)



Eau, assainissement et GEMAPI

La gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, des milieux aquatiques et la prévention des inondations relèvent de la compétence de l'agglomération.

Eau potable

◆ La gestion de l'eau potable englobe l'ensemble des opérations de captage, de traitement, de stockage, jusqu'à la distribution au robinet.

◆ L'eau potable représente 1 500 km de réseaux pour 15 points de captages et 48 réservoirs. 37 000 usagers de l'agglomération sont abonnés au service de l'eau potable, lequel est délégué à des prestataires (AGUR, SAUR, VEOLIA). Grand Cognac poursuit l'ambition de maintenir stable le coût moyen de l'eau par usager tout en disposant de moyens financiers suffisants pour améliorer la qualité du service. Ainsi, l'harmonisation progressive des tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire initiée en 2018 s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

◆ À la suite de procédures de renouvellement, SAUR est devenu, au 1^{er} janvier 2019, le délégataire de deux contrats, sur le territoire de Châteauneuf / Criteuil-la-Magdeleine et sur le territoire de Foussignac / Salles d'Angles.

◆ Lors du conseil communautaire du 14 novembre 2019, les élus ont approuvé l'attribution du contrat de délégation du service public d'eau potable pour le secteur de Cognac (Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice et Boutiers-Saint-Trojan) à l'entreprise AGUR pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier

2020. Cela devrait représenter un gain annuel de 575 000 € soit 5 750 000 € pour la durée du contrat. La régie de Boutiers-Saint-Trojan a donc pris fin le 31 décembre 2019.

◆ Des marchés accords cadre de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été attribués pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif. **De gros et petits travaux de renouvellement, extension et déplacement de canalisations d'eau potable et d'eaux usées sont à prévoir sur tout le territoire du Grand Cognac.**

◆ Au cours de l'année 2019, Grand Cognac a poursuivi sa **politique de réfection des réseaux d'eau potable**, notamment sur la commune d'Ars, en décidant le renouvellement des canalisations de la RN 147 pour un coût de 200 000 €. Aussi, ce sont 1,1 km du réseau d'eau potable de Cherves-Richemont qui ont été repris pour un montant de 375 000 € (la finalisation est prévue pour 2020), 710 mètres pour la commune de Genté (275 000 €) et 600 mètres pour la commune de Mouldars (290 000 €).

◆ L'agglomération a renouvelé **les programmes Re-sources** concernant les captages La Touche - Prairie de Triac et Source de la Fosse Tidet pour la période 2019-2023. L'objectif poursuivi par ces programmes sont la reconquête de la qualité de l'eau vis à vis des

pollutions diffuses. L'animation du dispositif est assurée par Charente Eaux. Les actions menées concernent l'accompagnement vers le « zéro-phyto » en zone non agricole, la sensibilisation des habitations aux enjeux de préservation de l'eau et l'accompagnement des professionnels agricoles situés sur les aires des captages concernées. Des études ont été engagées pour une meilleure connaissance hydrogéologique des secteurs plus fragiles. Des campagnes de communication sont mises en œuvre pour le développement des infrastructures agroécologiques (haies, couverts environnementaux...). Ces deux contrats Re-sources engendrent pour Grand Cognac une dépense de 162 440 €.

◆ Enfin, Grand Cognac s'est déterminé sur la mise en œuvre des préconisations d'un **schéma directeur d'alimentation en eau potable avec interconnexion des réseaux d'eau potable pour couvrir en permanence les besoins des usagers, même en cas d'arrêt de l'une des ressources** : ont été lancés les projets d'interconnexion du réservoir de Bellevue à Jarnac avec la station de La Croix à Triac-Lautrait, l'alimentation de Jarnac depuis le réservoir de l'Abbaye sur Mainxe, l'interconnexion des réseaux de Segonzac et Mainxe, de Segonzac et Merpins/Cognac, de Criteuil-la-Magdeleine et Châteauneuf et de Châteauneuf et Segonzac, le tout pour un montant estimé à 15 millions € HT.

Assainissement collectif

◆ L'agglomération de Grand Cognac compte pour près de **500 km de réseaux** et une trentaine de stations d'épuration, 23 000 abonnés au service de l'assainissement collectif. Pour sa gestion, une partie du service est déléguée à des prestataires (VEOLIA, SAUR et AGUR) et l'autre partie est gérée directement par Grand Cognac.

◆ L'année 2019 acte la **fin des 2 contrats de DSP d'Ars et de Gimeux**. La mise en régie de ces stations permet un gain de recettes de 100 000 €. Par ailleurs, le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour le secteur de Cognac (Cognac, Châteaubernard, Saint-Brice, Javrezac, Merpins et Boutiers-Saint-Trojan) par affermage a été attribué à l'entreprise SAUR pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 (fin au 31 décembre 2029). La part du délégataire dans la composition du prix de l'assainissement a pu ainsi être réduite à 34 % (contre 47 % sous la gestion de Véolia jusqu'au 31 décembre 2019). Cela devrait représenter un gain annuel de 305 000 € par an soit 3 050 000 € sur la durée du contrat.

◆ 2019 a vu le **renouvellement de 180 mètres du réseau d'assainissement** rue Saint Martin à Cognac (110 000 €) et 110 mètres pour l'avenue Jean Jaurès de cette même ville (125 000 €).

◆ Il a été décidé, en décembre 2019, de la mise en place d'un réseau de collecte et de transfert



des eaux usées ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable des communes de **Mérignac et de Triac-Lautrait**. La durée des travaux a été fixée à 10 mois.

◆ Un marché de travaux de création de réseaux de collecte, de transfert d'assainissement collectif et de renouvellement des canalisations d'eau potable a été lancé en 2019 sur la commune de **Bassac**.

◆ **Les extensions des réseaux de Bassac et de Mérignac entraîneront une dépense prévisionnelle de 3 800 000 € HT** dont 3 300 000 € HT pour 2020, soit environ 9,3 km de réseaux d'assainissement à poser et 5 km de réseau d'eau potable à renouveler.

◆ Par ailleurs, les études diagnostiques des systèmes d'assainissement, obligatoires tous les 10 ans, ont été lancées sur les secteurs de **Sigogne et Chassors** pour un montant de 85 000 €. D'autres seront lancées sur Jarnac et Gensac-la-Pallue en 2020.

Assainissement non collectif

◆ Dans le cas d'habitats en milieu rural et dispersés, non raccordés à un réseau collectif, les propriétaires ont l'obligation d'équiper leur maison d'un **système d'assainissement des eaux usées domestiques**. Cela permet de préserver l'environnement, d'assurer la salubrité publique et la sécurité des personnes. L'agglomération compte 10 656 installations d'assainissement non collectif.

◆ **Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)** de Grand Cognac assure le contrôle des installations et un conseil auprès des usagers sur les filières à mettre en place et leur entretien. En 2019, il a été réalisé 729 diagnostics de bon fonctionnement des installations sur dix communes (Bassac, Mérignac, Foussignac, Jarnac, Triac-Lautrait, Fleurac, Sigogne, Chassors, Réparsac et Sainte Sévère).



La GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques des cours d'eau qui alimentent le fleuve Charente relève de la compétence de Grand Cognac tout comme la prévention des inondations. Le fleuve Charente est, quant à lui, géré par le Département. Ainsi, l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eaux, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des zones humides relèvent d'une compétence obligatoire de Grand Cognac déléguée aux syndicats de bassin locaux suivants : le Syndicat du bassin du versant du Né, le SYMBA (syndicat mixte des bassins de l'Antenne, de la Soloire et du Coran), et le SYBRA (syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois).



Collecte et prévention des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est une compétence obligatoire des EPCI que Grand Cognac exerce par l'intermédiaire du syndicat mixte départemental, CALITOM, auquel l'agglomération a confié ces missions.

La collecte consiste au **ramassage des bacs et des sacs de déchets** en porte à porte devant les habitations des usagers (ordures ménagères et tri sélectif) et à celui des points d'apports volontaires du territoire ainsi que leur transport dans les sites de traitement, de tri ou de stockage. La création et l'exploitation des déchetteries fait également partie de la mission de collecte.

Le traitement des déchets consiste à **trier et valoriser** les différents types de déchets ainsi qu'à **exploiter** les centres de stockage.

L'année 2019 est celle de l'**harmonisation de la gestion de la collecte et du traitement des déchets par CALITOM** pour toutes les communes de l'agglomération.

Un terrain situé dans la zone d'activité de la Haute Sarrazine a été cédé à CALITOM qui s'est engagé par convention à **créer une déchèterie de 3^e génération** (pôle de recyclage et réemploi). Également, à Châteaubernard, Calitom a édifié « **Calitorama** », nouvel espace au sein de la déchèterie déjà existante, qui permet le dépôt ou la récupération gratuite des objets et matériaux usagers. Le lieu accueille aussi des ateliers pratiques de réparation et organise des actions de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage.

Dès 2018, Grand Cognac a initié une politique de prévention et réduction des déchets en adhérant au comité -20 %, créé et animé par CALITOM. À ce titre, l'agglomération a participé à l'élaboration d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Charente**, programme qui sera décliné en actions concrètes dès 2020 afin de réduire d'ici 2025 la production de déchets de 20 %. Quelques pistes sont évoquées :

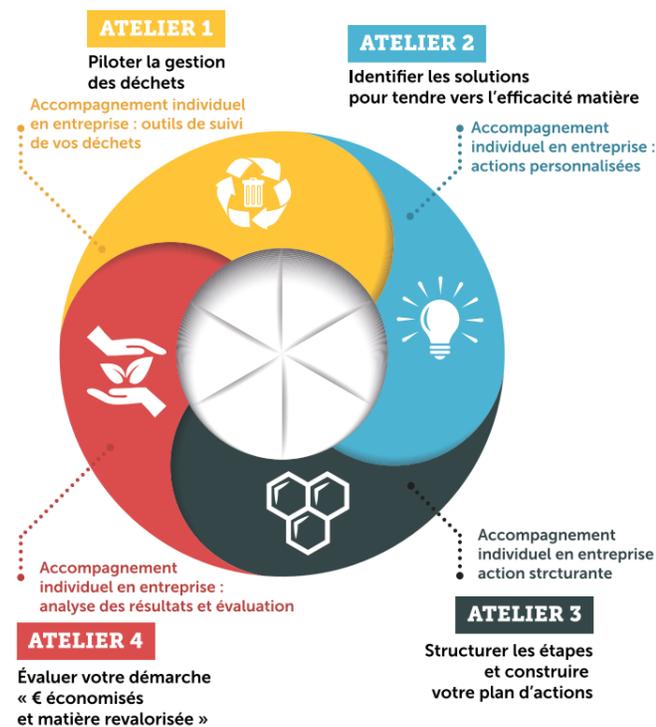
- Instaurer une **éco exemplarité** de la collectivité.
- Élaborer une **charte** à l'intention des manifestations.
- Continuer à sensibiliser les publics à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.
- Soutenir les projets de **compostages collectifs ou partagés** dans les communes.
- Soutenir les projets tels que DIAPAR (dispositif itinérant d'accompagnement de plus de 200 personnes âgées en milieu rural sur les régions de Châteauneuf et Segonzac) en proposant des **ateliers de cuisine ou de jardinage**.
- Développer une stratégie de **baisse des biodéchets**.

Grand Cognac continue à accompagner les entreprises de son territoire dans la gestion de leurs déchets et l'optimisation de leurs ressources

via le « **Pacte Efficacité Matière** », action coordonnée et financée par Calitom, la CCI de la Charente et le Pôle des Eco industries. Depuis juin 2019, ce sont 15 entreprises (Amorim Top Series France, Camus la Grande Marque, Bernadet, Homnia Menuisiers, H Mounier, La Vénitienne Nouvelle, PMR Libaud Préfa, LithoBru, Novolet, Remy Martin and Co, Rouby Industrie, Suplie, SERN, Tonnellerie Taransaud, Validié Emballages et PLV) de l'agglomération qui se sont engagées dans ce programme. Pendant les 20 mois de leur accompagnement, il sera effectué un diagnostic relatif à leurs pratiques et dégagé un plan d'actions. La démarche se focalise en particulier sur les pertes de matières premières, les coûts énergétiques, ceux de main d'œuvre, les charges de maintenance et les fluides consommés.



Enfin, le 10 septembre, à la Base plein air André Mermet à Cognac, un **pique-nique « zéro déchet »** a été organisé par le collectif « Mangeons Mieux », avec le soutien de Grand Cognac. Des conseils relatifs au compostage, à l'entretien des potagers, à la réduction des déchets, ont été donnés. L'agglomération a tenu un stand « Agir, pour réduire » pour alerter sur la réduction des déchets et expliquer les actions de Grand Cognac en la matière.



Des animations, organisées par le nouveau service de l'agglomération « Prévention des déchets », ont eu lieu en 2019 pour sensibiliser sur la problématique des déchets :

En mai 2019, les élèves de la MFR de Jarnac, conjointement avec la ville de Jarnac et le service Prévention des déchets de Grand Cognac, ont sensibilisé le public du marché couvert de Jarnac à la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage en proposant la dégustation gratuite de mets préparés avec des fruits invendus.

En août 2019, s'est tenue la semaine fédérale du cyclotourisme lors de laquelle des intervenants du service Prévention des Déchets du Grand Cognac, l'association ADEEC, missionnée par l'agglomération, et Calitom ont attiré l'attention des participants sur l'extension du tri des déchets. Des signalétiques et du matériel de tri ont été déposés sur les lieux d'accueil des cyclotouristes et une charte d'éco-responsabilité a été signée par tous les exposants et prestataires de l'évènement. Ces derniers se sont notamment engagés à proscrire l'utilisation de vaisselles en plastique jetables et à proposer des produits frais issus de circuits courts. Des « brigades vertes » ont été mobilisées pour collecter les déchets. Cet évènement, en raison de son éco-exemplarité, a été soutenu financièrement par le comité « J'agis pour réduire » animé par Calitom.



Développement durable et participation citoyenne

Le développement durable est un enjeu fondamental à l'échelle mondiale, décliné sur le plan local par Grand Cognac.

En 2019, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'agglomération de Grand Cognac a terminé l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, document-cadre de la collectivité, coordonné avec les autres démarches territoriales (SCOT, PLUi/ PLU, PCAET, etc.), pour l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et la baisse globale de la consommation énergétique. Le PCAET est aussi stimulateur de nouvelles dynamiques pour le territoire : réduction de la facture énergétique, développement d'activités nouvelles, création d'emplois, diminution de la précarité énergétique, valorisation de l'image du territoire et de ses acteurs économiques, meilleur cadre de vie etc.

◆ Ce Plan a été validé par les élus de Grand Cognac en février 2020. **Une consultation auprès des citoyens sera organisée** et sa synthèse sera proposée à l'avis des élus avant l'approbation définitive du PCAET.

◆ Afin de répondre aux objectifs globaux du PCAET, Grand Cognac a initié, en 2018, l'élaboration d'un **diagnostic** faisant le bilan de la situation climatique de l'agglomération. Il est notamment apparu que 39 % des émissions de gaz à effet de serre présents sur notre territoire sont le fait de

l'industrie, laquelle est également la principale consommatrice d'énergie. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale (10 %) est inférieure à celle du département (15 %) et de la région (23 %).

◆ **La conjoncture climatique actuelle a de nombreuses répercussions déplorables** : baisse du débit moyen de la Charente, événements météorologiques extrêmes, inondations, maladies des vignes, dépérissement des forêts, vulnérabilité de la population lors des épisodes caniculaires, évolution incertaine des capacités de production bois-énergie...



◆ L'identification de tous ces risques a permis la mise en place d'un plan d'actions du PCAET s'organisant en **5 axes stratégiques** (Résidentiel-Urbanisme-Tertiaire, Se déplacer, Agriculture-Consommation-Déchets, Industrie et énergie, Animation et exemplarité de la démarche) déclinés en **14 objectifs**. Chaque axe est illustré par **3 actions phares**.

◆ Dans le domaine de **l'urbanisme**, il est prévu, entre autres choses, de cartographier et diagnostiquer les passoires énergétiques, d'organiser des visites pédagogiques sur des opérations exemplaires de rénovation, de mettre en adéquation le futur PLUi avec les technologies à énergies renouvelables. En matière de déchets, le plan d'actions planifie la réduction de la production de déchets non valorisables via la sensibilisation des usagers. Pour l'agriculture, le développement des circuits courts est ciblé. Dans le domaine de l'industrie, Grand Cognac veut soutenir la dynamique des industries engagées et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air tout en développant des moyens d'actions. En fait de mobilité, il s'agit d'optimiser l'utilisation des bus scolaires, de mettre en place un schéma cyclable intercommunal et de pérenniser la réouverture de la ligne ferroviaire pour le transport des marchandises.

◆ S'agissant de **l'énergie**, il est prévu la réalisation d'une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables et récupérables sur le territoire et d'autres études de faisabilité spécifiques, la communication sur les nouveaux projets à énergies renouvelables et la sensibilisation sur les enjeux de ces énergies.

◆ Quant aux **activités tertiaires**, l'objectif est de mettre en place des mesures pour maîtriser la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics, analyser l'opportunité de développer des énergies renouvelables sur le patrimoine public, instaurer un cadastre solaire et permettre aux acteurs du tertiaire de vérifier le potentiel de leur toiture en production d'énergie solaire.

◆ Dans le cadre du PCAET de Grand Cognac et d'autres programmes portés par l'agglomération comme le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ou le Projet alimentaire territorial, a été organisée une journée éco-exemplaire. Il s'agissait notamment de valoriser les démarches éco-exemplaires mises en œuvre par l'agglomération ou qui pourraient l'être.

◆ En 2019, plus de 200 agents de Grand Cognac ont participé à cette journée où étaient proposés de nombreux ateliers et autres animations autour des thématiques de l'éco-exemplarité pour le

développement d'une culture commune en matière de développement durable : la réduction et le tri des déchets, la réduction des consommations d'eau, d'énergie et de papier, l'amélioration des déplacements. Parmi les ateliers, celui du compostage des déchets alimentaires animé par l'association Les Jardins Respectueux était proposé. Un atelier consacré à la santé au travail avec zoom sur les perturbateurs endocriniens a été animé par le docteur Louis-Adrien Delarue.

◆ Aussi, Grand Cognac a décidé d'étendre le dispositif de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles à l'ensemble du territoire pour l'année scolaire 2019/2020. Déjà, en 2018, pilotés par les acteurs locaux du développement durable, les Petits débrouillards, Charente Nature et la Régalade, les élèves et membres des équipes pédagogiques de trois écoles du territoire ont été sensibilisés à la problématique du gaspillage alimentaire à travers des animations pédagogiques comme la pesée des aliments jetés à la cantine ou les visites du centre de tri Atrion à Mornac. Pour l'année 2019, Grand Cognac a étendu le dispositif à plus de 80 classes de 41 établissements scolaires. L'année 2019 est aussi celle de l'organisation de la première fête du développement durable de Grand Cognac le 20 septembre, avec animations de conférences par des experts scientifiques autour notamment du changement climatique et de la consommation d'énergie.

◆ En matière de **démocratie citoyenne**, Grand Cognac a été accompagné, tout au long de l'année, par le Conseil de développement, organe mis en place en 2018, consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable sur l'agglomération. Il peut donner son avis ou être consulté pour tout autre question relative à ce périmètre.

◆ Le CDT a largement participé à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire de Grand Cognac.

◆ En 2019, Grand Cognac a saisi le CDT concernant la problématique de la désertification médicale. Le 13 mars 2019, le Conseil a présenté son travail aux élus du groupe de travail santé.

Administration générale et Finances

Direction
générale
des services **48**

Cabinet
et communication **49**

Pôles techniques **50**

Pôles
ressources **52**

Budget **54**



Direction générale des **services**

La Direction générale des services, dans son rôle de coordination du travail des quelques 450 agents de la structure, se fait le relais des décisions et intentions des élus.

La promotion et le bon fonctionnement du territoire de Grand Cognac passe par une communication active aussi bien en interne, au sein des services de l'agglomération, qu'en externe, pour tenir informés les habitants des événements et prises de décisions liés à Grand Cognac.



Cabinet et **communication**

L'année 2019 acte l'amorce du **Projet d'administration**. Plus spécifiquement, il s'agissait de définir les axes d'aménagement du fonctionnement interne de l'agglomération pour gagner en efficacité et pour conforter la qualité d'accueil des agents et des usagers au sein des établissements de Grand Cognac. Sur la base d'une démarche participative, un appel à candidatures auprès des agents a été lancé. S'en sont suivies quatre réunions auxquelles ont participé environ 35 collaborateurs représentatifs de l'ensemble des pôles, localisations et fonctions. **Quatre axes ont été identifiés :**

- 1 Mieux travailler ensemble**
- 2 Mieux vivre au travail**
- 3 Un service public plus ouvert**
- 4 Pour une administration éco-responsable**

◆ Ces grandes thématiques ont été déclinées en **15 objectifs et 33 actions**, définis par un comité de pilotage qui en assurera la mise en œuvre.

◆ Comme **principaux objectifs**, ont été évoqués : une meilleure prise en compte des nouveaux arrivants au sein de la structure, une meilleure gestion de leur intégration, une meilleure appréhension des besoins des usagers et de leur accueil, le développement d'une culture professionnelle commune aux agents,

l'amélioration de la diffusion et de la circulation de l'information (notamment sur l'intranet), la promotion de la mobilité entre les services/pôles, ou encore, le développement du relationnel entre les agents de l'agglomération. À ce titre, en 2019, une journée éco-exemplaire a été supervisée par Grand Cognac (voir la page sur le Développement durable). Elle a permis des rencontres et moments d'échanges entre les agents. De même, pour répondre à l'objectif de construction d'une culture commune, un plan de formation des cadres/encadrants a été mis en œuvre.

◆ Celui-ci avait pour dessein premier de **former les responsables de services et les chargés de mission sur des thématiques transversales, mais également de faire se rencontrer les agents de l'agglomération**. Concrètement, ce plan de formation, commencé en juin 2018, voté par les élus en octobre et présenté aux agents en janvier 2019, poursuit trois objectifs, à savoir, le développement d'un socle général de connaissances et de compétences, d'une culture commune de travail, et du principe de la transversalité. Les 110 agents à former ont été, au cours de l'année 2019, répartis en groupe selon leur catégorie hiérarchique et positionnés sur les formations. Deux thématiques ont été étudiées : les ressources (formation fondamentale en ressources humaines, en comptabilité publique, initiation à l'analyse financière, le calcul des coûts, les marchés publics et le mode de gestion des services publics locaux), et le management (rôle et positionnement du responsable d'équipe, animation de son équipe, contrôle de l'équipe etc.).

En charge de la promotion du territoire, de son attractivité économique, touristique, culturelle, et des réalisations de la collectivité via notamment le développement et l'utilisation d'outils numériques intuitifs, le service communication s'occupe également de l'animation du territoire et soutien les différents pôles et services de l'agglomération dans leurs projets respectifs.

En interne

◆ Le service s'applique à l'envoi mensuel de la **lettre d'information** et à la réalisation de temps spécifiques à destination des agents de l'agglomération.

◆ Côté informatique, des **documents-types** ont été réalisés pour les agents de l'agglomération ainsi que des cartes de visite et des signatures mail à destination des nouveaux arrivants.

En externe

◆ Ont été opérées des **campagnes de communication** autour de la restauration du Château de Bouteville (voir la page Culture et patrimoine), du Plan Santé (voir la page Santé) et des politiques de prévention des déchets (voir la page Collecte et prévention des déchets).

L'année 2019 est aussi celle de la **réalisation d'un film de 3 minutes présentant les atouts de notre territoire dans le cadre de l'émission « World on board »**, à destination des passagers des vols internationaux de la compagnie aérienne Air France, ceci tout au long de l'année 2020.

◆ Lors des « **Trophées de la Communication** », événement organisé par WEXCOM en novembre

2019, Grand Cognac a été classé troisième parmi la catégorie des meilleurs sites internet d'administration.

Le service communication promeut également les coopérations territoriales de Grand Cognac

◆ Durant l'année 2019, l'agglomération a activement participé à l'**Entente Val de Charente – Océan**, créée par convention en juillet 2018 et regroupant les communautés d'agglomération de Grand Angoulême, Saintes, Royan Atlantique et Grand Cognac. Le diagnostic cartographique territorial mené par le cabinet A'Urba a été fait et des actions coordonnées ont été formalisées (notamment autour de la valorisation du fleuve Charente etc.)

◆ Aussi, Grand Cognac et la communauté d'agglomération de Saintes se sont associées pour l'élaboration d'un « **Pass découverte Cognac-Saintes 2019** ». Il s'agit d'un guide touristique répertoriant les lieux emblématiques du territoire. Grâce à ses 45 partenaires privés, publics et associatifs, le pass offre de nombreux avantages et réductions mais aussi des cadeaux surprises.

◆ En septembre 2019, la ville de Cognac et Grand Cognac se sont associés au **protocole de coopération « Bordeaux-Angoulême »** initié par GrandAngoulême, Angoulême, Bordeaux et Bordeaux métropole pour plus d'échanges culturels et touristiques, notamment en matière viti-vinicole. Grâce à un dialogue territorial régulier, des actions coordonnées seront amorcées pour permettre la mutualisation des moyens et des expériences autour de la viticulture bordelaise et celle cognaçaise.



Pôles techniques

Les Pôles techniques accompagnent l'ensemble des projets d'investissement de l'agglomération et assurent le bon fonctionnement des équipements communautaires.

Travaux-maintenance-voirie

◆ Grand Cognac travaille à l'amélioration de ses voiries communautaires et aide à l'entretien des voiries communales. Pour ces dernières, de gros travaux tels que la réfection de tapis d'enrobé, la bicouche, le revêtement de trottoir, ou la pose de bordures, peuvent être réalisés par l'agglomération après délégation des communes. Durant l'année 2019, 26 communes ont bénéficié de ce soutien pour un montant de 1 240 000 € de travaux réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage.

◆ Aussi, il a été passé un **marché sous forme de groupement de commandes** pour passation de marchés publics portant sur des prestations de voirie avec pour coordonnateur Grand Cognac, ceci pour 14 communes. Différents services ont été réalisés pour leur compte comme le curage de fossé ou la fourniture et mise en œuvre de calcaire. Ce groupement a permis de bénéficier de tarifs d'environ 10 % inférieurs aux estimations. L'année 2019 est celle de la modification de l'intérêt communautaire entraînant la restitution de la quasi intégralité de la voirie de l'ex CDC de Grande Champagne et l'intégration d'une vingtaine de kilomètres de voirie classée d'intérêt communautaire. Les voiries communautaires sont celles qui répondent à l'un des trois critères définis par la commission voirie : il s'agit soit de voies permettant d'accéder à un équipement communautaire ou ayant un intérêt

à l'échelle du territoire (gare, hôpitaux), soit de voies desservant des zones d'activité ou des entreprises isolées générant un trafic de plus de dix poids lourds par jour. Ce sont enfin, les places des trois gares du territoire.

◆ En ce qui concerne la **voirie communautaire**, Grand Cognac a effectué des rénovations de voies sur les communes de Saint-Brice, Angeac-Champagne, Jarnac et Angeac-Charente pour un montant total de 115 000 € TTC. Ce marché de voirie a également été utilisé pour entretenir ou améliorer les espaces extérieurs du patrimoine de Grand Cognac et notamment les abords du Pôle enfance de Châteauneuf pour 43 000 € TTC et les parkings des ateliers relais de la zone de la Haute Sarrazine à Cognac pour 66 000 € TTC. Grand Cognac est aussi intervenu en régie sur 18 sites communautaires pour un montant de 70 700 €, sur la voirie communautaire pour 28 600 € et à destination du service de l'eau et de l'assainissement pour 7 500 €.

◆ Grand Cognac assure la gestion des voiries des zones d'activités au titre de sa compétence « économie ». En 2019, l'agglomération est intervenue sur quatorze zones d'activité, le tout pour un montant de 59 000 €. Aussi, Grand Cognac a décidé de la **création d'une voie de liaison entre la RD731 (avenue de Barbezieux), la rue des Quillettes et la rue Jean Monnet sur la commune de Châteaubernard**, ceci

pour sécuriser la desserte de la zone d'activité de la rue du commerce. Des parcelles ont été acquises par Grand Cognac pour ce projet.

◆ Enfin, pour faciliter l'accès à la zone d'activité de Bellevue depuis les secteurs de l'Anisserie et l'avenue d'Angoulême à Châteaubernard, l'agglomération a acquis un terrain pour la **construction d'un ouvrage d'art sur la RN 141**.

Patrimoine bâti

◆ Grand Cognac a la gestion d'un patrimoine bâti important composé d'environ 190 bâtiments répartis sur plus d'une centaine de sites. Harmonisation des compétences oblige, en 2019, de nombreux équipements ont été ou transférés ou restitués aux communes de l'agglomération. Les équipes de Grand Cognac ont dû prendre en main la **gestion d'équipements culturels** (le Musée d'Art et d'Histoire, le Musée des Arts du cognac, la médiathèque de Segonzac et la bibliothèque de Cognac), **sportifs** (le gymnase F. Gabart de Châteauneuf et le local Canoë de Jarnac), **d'équipements enfance** (ALSH de Châteaubernard, ALSH la Férie à Cognac, ALSH le petit parc à Cognac et l'espace jeune de Cognac), et ceux de **petite enfance** (crèche de Châteaubernard, de Cherves, crèche « Gribouille », « Pomme d'Api » et « Bout'Chou » de Cognac).

◆ 9 agents de l'agglomération sont mobilisés pour l'**entretien quotidien de ces structures** mais aussi de toutes les activités « logistiques » de la communauté.

◆ En parallèle, Grand Cognac assure le gros entretien et la modernisation de ses équipements. En 2019, l'agglomération a notamment financé les **travaux de rénovation de la couverture des tennis couverts de Saint-Brice** pour un montant de 90 000 €.

Espaces verts

◆ En ce qui concerne les espaces verts, l'agglomération compte plus de **120 espaces verts** qui sont soit directement gérés par elle, soit par les communes membres via des conventions, ou soit en entreprise par l'intermédiaire d'un marché.

◆ Grand Cognac a adopté une **gestion différenciée des espaces verts communautaires pour la biodiversité**. L'entretien de ces derniers s'adapte donc aux besoins, spécificités et usages de chacun et varie en fonction des saisons. Le désherbage au gaz et le débroussaillage manuel remplacent l'usage d'herbicides, uniquement employés pour l'entretien des massifs et de la voirie.

◆ **Les espaces gérés en régie sont au nombre de 52**. Ce sont environ 40 km de voirie communautaire, 23 zones d'activité économique et 40 hectares d'espaces verts qui nécessitent 12 850 heures de travail annuel pour leur entretien.

◆ **La propreté des berges est assurée par l'agglomération** : une personne du service y consacre plusieurs journées par an.

Ingénierie

◆ Concernant le Pôle Ingénierie, **5 agents** effectuent des missions de conduite d'opération et de pilotage de projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation en bâtiment et infrastructures, dans tous les domaines d'intervention de l'agglomération.

◆ 2019 a vu l'achèvement de la construction du **centre de loisirs de Jarnac**, la fin des travaux de confortement de sécurité au **château de Bouteville** et de ceux de la création d'une partie de la **Flow Vélo** à Bourg-Charente.

◆ D'autres chantiers ont été lancés et achevés en 2019, comme l'aménagement de la **base de loisirs d'Angeac-Champagne** et celui de l'**office de tourisme de Jarnac**. Le chantier de la **traversée du bourg de Guitres à Chassors** a également été achevé ; Grand Cognac agissant dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune.

◆ Par ailleurs, les travaux des opérations suivantes ont été lancés et se termineront en 2020 : la création de **12 km de la Flow Vélo** entre Mosnac et Angeac-Charente, la **restructuration de l'Université des spiritueux à Segonzac**.

◆ L'aménagement de la **plaine des sports de Jarnac** était en phase de consultation des entreprises fin 2019 pour une réalisation des travaux en 2020 et 2021.

◆ **D'autres projets** étaient en phase d'études de conception : la création de la maison de santé pluriprofessionnelle d'Ars, la restauration de la piscine de Jarnac, la seconde phase de création de la Flow Vélo, l'aménagement des locaux du pôle eau-assainissement de Segonzac, l'extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté, la requalification de la zone d'activités du Fief du Roy, la création et extension des zones d'activités de Gensac-la-Pallue, la restauration/réaffectation du château de Bouteville, l'aménagement de l'office et du pôle tourisme à Cognac.

◆ Pour les projets suivants, les **études de faisabilité** et de programmation se sont poursuivies : aménagement du parc des sports de Cognac, extension de l'hôtel de communauté, création d'un ouvrage d'art et de voiries à Châteaubernard.



Pôle **ressources**

Le Pôle ressources de Grand Cognac comprend la Direction des ressources humaines, le Pôle financier, le Service Systèmes d'information ainsi que le Pôle des affaires juridiques.

Affaires juridiques

◆ Le Pôle des affaires juridiques joue un rôle important au sein de l'intercommunalité en ce qu'il **conseille les élus et les différents services de l'agglomération** à la faveur d'une veille juridique active et d'expertises pour les affaires de la collectivité.

◆ L'agglomération accompagne également ses communes, via le **service mutualisé conseil juridique** qui apporte son expertise sur toutes les affaires impliquant la commune de l'agglomération qui y a recours.

◆ Grand Cognac peut également **accompagner les communes membres dans leurs procédures d'archivage**. Pour plus d'efficacité et d'optimisation de temps, il est du ressort de l'agglomération de mettre en place des instruments d'archivage et des tableaux de gestion, ainsi que de rédiger les bordereaux d'élimination. **En 2019, six communes ont été accompagnées dans le tri de leurs documents éliminables.**

◆ Le service assure également le **suivi des actes relatifs au patrimoine en lien avec les notaires**. En 2019, 20 actes notariés d'acquisition et de cession ont été signés.

◆ Grand Cognac a lancé une **étude pour structurer sa fonction achat**. Trois objectifs ont été fixés, à savoir, sécuriser juridiquement le processus achat/marchés, garantir l'optimisation des dépenses en maintenant voire développant la qualité de service, et améliorer la prise en compte des critères de développement durable au sein des procédures (insertion sociale, RSE, réduction des déchets, maîtrise des consommations ...)

◆ Concernant les **assemblées communautaires**, en 2019 se sont tenus sept Bureaux communautaires et Conseils communautaires pour 444 délibérations et 32 décisions.

Ressources humaines

◆ Le service des ressources humaines s'occupe de la **gestion des agents**. Il adapte notamment les services de l'agglomération aux mutations, changements de personnels, en cours ou à venir, avec pour mots d'ordre, anticipation et prospection. Actuellement, le pôle dénombre environ 400 agents et plusieurs dizaines de contractuels saisonniers ou en remplacement.

Quelques chiffres...

L'année 2019 au sein du Pôle des ressources humaines c'est l'émission de 2 230 contrats et

arrêtés, 1 334 journées de formation dispensées aux agents, 9 séances d'instances paritaires et une masse salariale de 15 583 000 €.

◆ De par les nombreux transferts de compétences au profit de l'agglomération, **l'année 2019 a été riche en mouvement de personnels, notamment dans le domaine de l'enfance-jeunesse et de la culture**. Au 1^{er} janvier 2019, une centaine d'agents ont été accueillis tandis que quatre-vingt agents ont été restitués aux communes membres. Il a donc fallu mettre à jour les fichiers du personnel et organiser l'intégration des nouveaux agents.

◆ À la fin de l'année 2019, le **RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), instauré en 2018, a été évalué. Il a été mis à jour du fait des transferts d'agents induits par les transferts de compétences au 1^{er} janvier 2019.

Finances

◆ **Le Pôle financier accompagne les services durant toute la préparation budgétaire** mais également dans leur quotidien pour la gestion des budgets de l'agglomération.

◆ **Quelques chiffres comptables** : en 2019, le nombre de mandats et de titres s'élevait à 20 000. Celui des factures payées à 9 000.

◆ En matière de données financières, il a été élaboré une **prospectivité pour le budget principal**, réalisé un diagnostic comptable et financier des zones d'activités. Il s'est avéré, pour l'année 2019, que le montage financier des zones d'activités des anciennes Communautés de communes composant Grand Cognac correspond à leur coût de production.

Systèmes d'information et de télécommunication

◆ Ce service consiste en l'**accompagnement quotidien des agents dans leur usage des outils informatiques, téléphoniques et numériques**. Il élabore et met en œuvre la stratégie SIT.

◆ En octobre 2019, **l'attaque d'un virus a provoqué une panne généralisée et paralysé l'infrastructure informatique de la collectivité**.

Une cellule de crise a été mise en place pour prendre des mesures nécessaires à la phase de diagnostic. Ce dernier a permis l'identification d'un virus de genre nouveau, un « crypto-virus » de type rançongiciel qui a traversé les systèmes de sécurité malgré leur préalable consolidation par un investissement de 30 000 € dans de nouveaux pare-feux. Une plainte a été déposée par Grand Cognac pour qu'une enquête soit menée.



Le crypto-virus en chiffres

30

ordinateurs hors service

96 000 €

de remise en service (achats de postes, prestations des techniciens, externalisation du serveur etc.)

138 000 €

de dépenses supplémentaires qui s'ajouteront au budget 2020





Budget

Le budget est établi en tenant compte des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels pris, de la structure et de la gestion de la dette, des dépenses et des effectifs.

Le budget a conséquemment évolué avec la mise en œuvre, par Grand Cognac, d'une politique d'harmonisation des compétences, opérationnelle au 1^{er} janvier 2019. Cela a notamment provoqué une **reprise au budget des réalisations de 2018** transmises par les communes et une **augmentation importante des effectifs** ayant impacté l'ensemble des sections du budget principal.

◆ Le budget de l'année 2019 a été construit sur la base d'un **endettement limité et d'une volonté de ne pas augmenter la pression fiscale**. Il vise à maintenir les efforts de gestion sur les compétences exercées et à assurer la continuité de celles transférées à l'agglomération au 1^{er} janvier 2019.

Objectifs

- Dégager une **capacité d'autofinancement de 10-12 %** permettant le financement de nouveaux investissements
- Capacité de **désendettement inférieure à 10 ans**
- Réduire l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de **50 % sur 3 ans, en mettant en place un dispositif d'accompagnement pour les communes en difficulté**
- **Ne pas augmenter la pression fiscale**

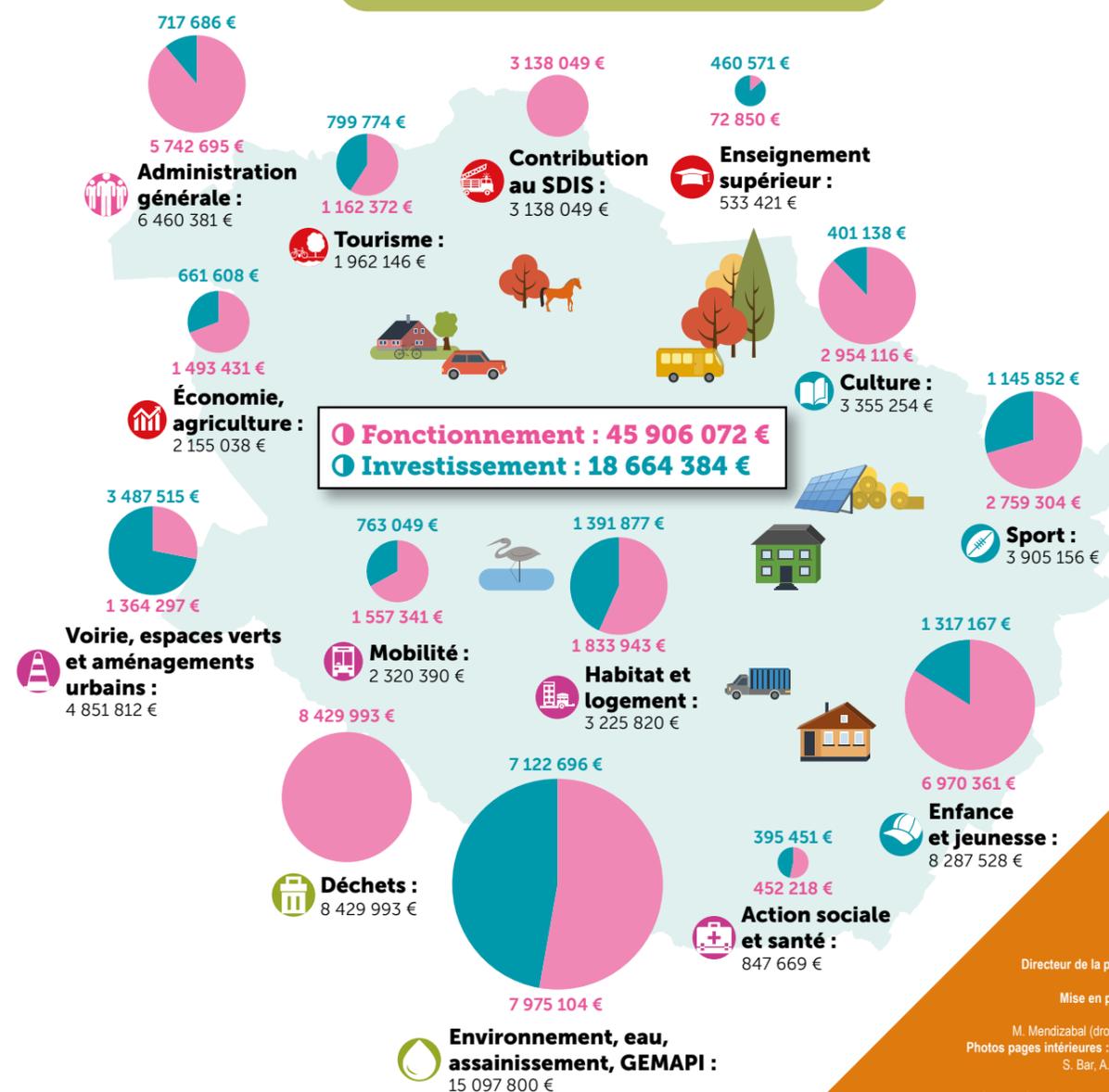
INVESTISSEMENT

Les principaux investissements réalisés en 2019

PROJET	Montant investi en 2019	Montant de l'autorisation de programme au 19/12/2019	Montant total de l'opération depuis 2017
Fleuve Charente	1 473 €	2 359 948 €	548 008 €
Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	656 039 €	22 330 904 €	8 713 123 €
PLUi	118 380 €	800 000 €	289 263 €
Documents d'urbanisme communaux	112 065 €	400 000 €	275 429 €
Déviations Villesèche-La Vigerie	729 730 €	2 477 422 €	1 505 110 €
Aménagement de la base de loisirs à Angeac-Champagne	416 214 €	500 000 €	441 875 €
Aménagement d'un centre de loisirs - ALSH à Jarnac	1 271 666 €	2 500 000 €	2 316 168 €
Entretien du patrimoine communautaire	703 909 €	2 500 000 €	927 020 €
Informatique	154 943 €	852 887 €	201 841 €
Matériel technique	113 134 €	218 500 €	128 590 €
Voirie communautaire	198 327 €	1 100 000 €	899 061 €
Flow Vélo	1 052 348 €	5 000 000 €	1 177 438 €
Résidence habitat jeune	200 000 €	700 000 €	200 000 €
Château de Bouteville	250 796 €	2 737 100 €	265 355 €
Bureau informations touristiques - Gondeville	204 934 €	271 560 €	204 934 €
Université des spiritueux - Segonzac	383 154 €	2 145 000 €	383 145 €

Total des investissements en 2019 : **7 224 263 €**

Dépenses par thématique



4 SITES DE PROXIMITÉ



**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ
DE GRAND COGNAC**
6 rue de Valdepeñas, CS10216
16111 COGNAC Cedex
05 45 36 64 30

 **Site administratif de Genté**

5 route de la Mairie
16130 GENTÉ
05 45 83 47 99

 **Site administratif de Jarnac**

1 rue du Port
16200 JARNAC
05 45 81 76 01

 **Site administratif de Segonzac**

Rue du Chape, ZA du Malestier
16130 SEGONZAC
05 45 35 12 29

**Retrouvez les coordonnées des
différents services et équipements de Grand Cognac
sur le site Internet**

www.grand-cognac.fr/comprendre-lagglo/les-services



Horaires d'ouverture des sites administratifs

Du lundi au jeudi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30

Le vendredi
De 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

contact@grand-cognac.fr
www.grand-cognac.fr